





# La réforme des rythmes à l'école primaire



**L**e conseil municipal a décidé de mettre en place la réforme des rythmes scolaires dès la rentrée 2013. L'organisation du temps scolaire hebdomadaire et journalier va se trouver modifiée, alors que la durée de 24 heures de classe par semaine, et ce, 36 semaines par an reste inchangée. Cette réforme ne s'applique qu'au primaire (maternelle et élémentaire confondus).

La nouveauté, bien sûr, c'est l'étalement des 24 heures hebdomadaires sur 9 demi-journées, soit une demi-journée de plus par semaine qu'actuellement. La demi-journée supplémentaire s'effectuera le mercredi matin. Étant donné que les enfants seront toujours pris en charge jusqu'à 16h30, en dehors du mercredi, moins de temps sera consacré journalièrement aux activités scolaires proprement dites.

Du temps sera ainsi dégagé pour des activités périscolaires gérées par la commune. La municipalité travaillera avec la communauté de communes comme prestataire, puisque cette dernière a le personnel compétent pour organiser ces activités.

Un conseil d'école extraordinaire, composé des enseignants, de parents d'élèves, d'élus et d'un représentant de l'inspection académique, et auquel assistait un représentant de la CCAE s'est déroulé le 5 avril. Il s'agissait de fixer les horaires de chaque journée, sachant que :

- la journée d'enseignement devra être de 5 h 30 maximum
- la demi-journée d'enseignement devra être de 3 h 30 maximum
- la pause de midi ne pourra pas être inférieure à 1 h 30.

Lors de cette réunion, les horaires hebdomadaires détaillés dans le tableau ci-dessous ont été adoptés à l'unanimité :

Le T.A.P. (Temps d'Activité Périscolaire) comprend 45 mn d'activité et 15 mn de transition (rhabillage, rangement...). Cette activité n'étant pas obligatoire, des enfants pourront sortir à 15h30.

**NB :** Des activités pédagogiques (soutien) pourront être organisées par les instituteurs le mardi et le vendredi de 11h30 à 12h.

Le mercredi, la cantine sera ouverte. Il y aura possibilité pour les enfants d'aller au Centre de Loisirs l'après-midi (à partir de 13h). Compte tenu du nombre élevé d'enfants intéressés, celui-ci ouvrira en effet ses portes à la Maison Pour Tous. Rappelons qu'il y aura également ouverture de celui-ci pendant les vacances de La Toussaint, de février et de Pâques.

Le thème des activités périscolaires tournera essentiellement autour de la découverte de la nature, mais le sport et les matières artistiques seront également présents. L'organisation est en cours d'élaboration, toujours en étroite collaboration avec la commune, l'école et la CCAE.

Plusieurs sondages (encore dernièrement) auprès des parents permettront d'appréhender au mieux les besoins et mettre en place les meilleures solutions possibles.

**Une réunion d'information pour les parents d'élèves aura lieu le 25 juin à 18h30.** Il y sera exposé les modalités d'inscription aux activités périscolaires. L'hypothèse d'une inscription annuelle semble acquise, avec des options de fréquentation pour 36, 34 ou 32 semaines. Ceci pour nous permettre de configurer le nombre d'encadrants. Précisons que tous les professionnels auront les formations requises.

Cette nouvelle organisation va évidemment impacter la vie scolaire et l'organisation familiale, notamment avec la mise en place de la demi-journée du mercredi. Dans l'intérêt des enfants, la commune a à cœur de travailler en étroite collaboration avec les acteurs de ce nouvel aménagement du temps scolaire.

■ GUILLEMETTE ALQUIER

## EMPLOI DU TEMPS APPLICABLE À PARTIR DE LA RENTRÉE SCOLAIRE 2013-2014

	8h30	12h00	13h30	15h30	16h30
<b>LUNDI</b>	ENSEIGNEMENT		PAUSE MÉRIDIDIENNE	ENSEIGNEMENT	T.A.P.
<b>MARDI</b>	ENSEIGNEMENT		PAUSE MÉRIDIDIENNE	ENSEIGNEMENT	T.A.P.
<b>MERCREDI</b>	ENSEIGNEMENT				
<b>JEUDI</b>	ENSEIGNEMENT		PAUSE MÉRIDIDIENNE	ENSEIGNEMENT	T.A.P.
<b>VENDREDI</b>	ENSEIGNEMENT		PAUSE MÉRIDIDIENNE	ENSEIGNEMENT	T.A.P.

T.A.P. : Temps d'Activité Périscolaire non obligatoire.



# RÉFORME DES RYTHMES À L'ÉCOLE PRIMAIRE FAVORISER LA RÉUSSITE SCOLAIRE DE TOUS LES ÉLÈVES

- Un plus grand respect des rythmes biologiques de l'enfant
- Des élèves plus attentifs pour mieux apprendre à lire, écrire, compter
- Des enfants moins fatigués et plus épanouis
- Une meilleure articulation des temps scolaire et périscolaire

APC : activités pédagogiques complémentaires  
TAP : temps d'activités périscolaires

## EXEMPLES D'EMPLOI DU TEMPS



■ Une semaine de **4 jours et demi** incluant le mercredi matin\*  
24 heures d'enseignement hebdomadaires comme actuellement

\* dérogation possible pour le samedi

■ Une journée d'enseignement allégée de 45 minutes en moyenne



■ Une année de **180 jours** de classe contre 144 jours actuellement

Finlande 190 jours/an  
Royaume-Uni 190 jours/an  
Allemagne 208 jours/an

■ Une prise en charge des élèves à l'école jusqu'à 16h30



Une pause méridienne de 1 heure 30 minimum



■ Des activités pédagogiques complémentaires organisées en groupes restreints d'élèves



■ Des temps d'activités périscolaires (culture, art, sport, etc.) dans le cadre de projets éducatifs



## Les dates clés de l'application de la réforme des rythmes scolaires



[education.gouv.fr/rythmes-scolaires](http://education.gouv.fr/rythmes-scolaires)





# Un début d'année théâtral

## Un nouveau membre dans l'équipe

Depuis l'assemblée générale ordinaire du 24 janvier dernier, un nouveau membre a rejoint le comité des fêtes de Port-Mort : Marie-Josée Piorkowski est venue consolider l'équipe qui se compose désormais ainsi :

Président : Françoise Labigne  
 Trésorière : Évelyne Lucet  
 Secrétaire : François Labigne  
 Membres : Jean-Claude Anger, Lucien Caillot, Dominique Lefort, Michel Lucet, Marie-Josée Piorkowski.

## Une animation par mois !

Le comité des fêtes vous a proposé en 2012 pas moins de 14 animations sur une palette des plus variée :

- Deux pièces de théâtre comique, avec le *Théâtre de la vallée*,
- Comédie-ballet, avec *La Compagnie Théâtrale Bernard Lyautey*,
- Concert de musique celtique, avec le groupe *Celtica*,
- Concert classique, avec le *Chœur d'Annebault* et les *Clarilloneurs*,
- Deux lotos,
- Deux foires-à-tout, dont une avec exposition de peintures,
- Soirée « karaoké », animée par *Steeve Beaufour*,
- Soirée « country », avec le groupe *Shannon Band*,
- Fête de la musique, sonorisée par *Franck Lefèbre*,
- Fête du village et repas,
- Fête de la peinture,
- Noël des enfants, avec le magicien *Quentin*.

Même s'il reste impossible de satisfaire tous les goûts et de répondre à toutes les envies, le succès remporté par la grande majorité de ces manifestations récompense l'ampleur du travail représentée par leur organisation par une équipe à l'effectif et aux moyens financiers parfois un peu justes.

Le concert du *Chœur d'Annebault* et des *Clarilloneurs* organisé dans l'église Saint-Pierre a également permis de faire vivre cet édifice habituellement fermé au public et de bénéficier d'une acoustique exceptionnelle pour ce type de manifestation.

Nous remercions vivement l'équipe municipale et tous les bénévoles qui nous ont apporté leur aide ponctuellement dans l'organisation de nos activités.

Cette année les animations ayant reçu le meilleur accueil du public sont reconduites : comédie-ballet, théâtre comique, concert de gospel à l'église, fête du village, fête de la musique...

## Une nouvelle activité : l'après-midi loisirs du jeudi

Toujours en quête de proposer une nouvelle activité communale le comité des fêtes propose depuis le 14 février dernier les **Après-midi loisirs du jeudi** dont les objectifs sont de se détendre, jouer, partager des idées, des astuces sur le tricot, la cuisine, le jardinage, etc..

➤ 18 pormortais nous ont déjà rejoints et... pourquoi pas vous ? Après-midi conviviale, nous nous réunissons tous les jeudis à 14h00 dans la Maison de village.

➤ Notez que les *Après-midi loisirs* s'arrêteront le jeudi 6 juin pour reprendre en septembre.

## ➤ Conspiration chez Johann Strauss avec Georges Emmanuel | 2 février

*Une spectatrice pormortaise nous livre ses impressions*



Françoise Labigne

« Il nous a ravis avec Offenbach et ses musiques d'opérettes, il a récidivé avec Strauss et ses valse et nous a offert un de ces moments qui nous font tout oublier, nous emportant dans son rythme et ses envolés.

*Le secret d'Emmanuel Georges ? Peut-être un papillon réincarné en humain, ou bien un défi lancé aux lois de la pesanteur, et, dans ce cas, il semble le gagner. Son corps n'a pas de poids.*

*Sa nature est aérienne. Lorsqu'il est posé sur ses deux jambes, on comprend que c'est une concession, et que, tel un colibri, il ne vibre que du désir de s'envoler à nouveau. L'exigüité de la scène n'est pas un problème pour lui ; il danserait à l'aise sur votre table de cuisine. Et c'est de le voir danser comme il respire qui nous permet de lâcher-prise.*

*Sa partenaire n'a pas démerité : accompagner un papillon avec une encombrante robe d'époque gonflée par deux jupons était un challenge qu'elle a vaillamment remporté.*

*Nous avons beaucoup admiré la maîtrise de Franck Guitton, responsable du son, car il fallait les suivre ces enchaînements nombreux et si rapides ! Lui aussi a remporté le challenge. Par ces temps rudes, ce moment privilégié n'avait pas de prix et les applaudissements spontanés et nourris l'ont bien exprimé.*

*Merci à la vaillante organisatrice du choix judicieux de ce spectacle de qualité bien adapté à la capacité d'accueil de notre village.*

*Merci et à bientôt Georges. »*

La Compagnie Théâtrale Bernard Lyautey et Emmanuel Georges reviendront le samedi 9 novembre nous interpréter « Une chauve-souris chez Johann Strauss ».

**Réservez d'ores et déjà votre soirée !**

## ↳ Dormez, je le veux Agénor le dangereux par le Théâtre de la Vallée | 23 - 24 mars



Françoise Labigne

Les comédiens de la troupe du Théâtre de la Vallée, dont c'était le 3<sup>ème</sup> passage à Port-Mort, ont interprété deux pièces de théâtre, « Dormez, je le veux » de Georges Feydeau et « Agénor le Dangereux » d'Eugène Labiche et ont à nouveau enthousiasmé les spectateurs.

La représentation des pièces était séparée par un entracte pendant lequel furent servis tartelettes accompagnées de thé ou café.

Les représentations avaient été programmées pour le samedi soir et le dimanche après-midi afin de permettre au plus grand nombre d'assister aux spectacles.



Françoise Labigne

## ↳ Foire à tout | 12 mai



Alain Clerfeuille

Une lucarne de clémence dans la météo maussade de ces dernières semaines, alternant de grands moments ensoleillés avec coups de vent parfois destabilisants pour certains exposants, a permis à la première foire-à-tout portmortaise de l'année d'être un énorme succès : 91 exposants, une foule de visiteurs et une recette exceptionnelle pour la buvette / friterie du comité, dont le **bénéfice va permettre d'offrir une animation surprise pour la soirée Paëlla de la fête du village le 15 juin prochain !** La réussite de cette manifestation a également profité aux commerces portmortais ouverts exceptionnellement l'après-midi pour l'occasion.



Alain Clerfeuille

Rançon de ce succès, quelques difficultés de circulation sur la Grande rue notamment lors du croisement de véhicules encombrants furent constatées, le stationnement des voitures ayant réduit le passage à une voie.

## ↳ Suite du programme...

- ▶ **Concert gospel** : samedi 1<sup>er</sup> juin : Concert « So Gospel » en l'église Saint-Pierre
- ▶ **Fête du village** : samedi 15 juin : soirée Paëlla + animation *Brazil*
- ▶ **Fête de la musique** : vendredi 21 juin : Musiciens confirmés, musiciens amateurs, musiciens débutants venez nous rejoindre ce jour là et exprimer vos talents !
- ▶ **Foire à tout / exposition de peinture** : dimanche 8 septembre
- ▶ **Théâtre comique** : samedi 21 septembre : « Oscar » de Claude Magniez interprété par « Lazuli-troupe »
- ▶ **Comédie ballet** : samedi 9 novembre : « Une chauve-souris chez Johann Strauss » interprétée par Georges Emmanuel
- ▶ **Loto** : dimanche 17 novembre
- ▶ **Fête de Noël** : dimanche 8 décembre



Alain Clerfeuille

■ Les grillardins du comité n'étaient pas trop de trois pour pouvoir à l'afflux de clients de la buvette / friterie, et l'aide apportée par le conseil municipal fut la bienvenue.

■ FRANÇOISE LABIGNE - ALAIN CLERFEUILLE



# Actualités de la Sauvegarde

## Assemblée Générale le 9 février 2013

Participation faible des adhérents, 20 personnes présentes ou représentées. Nous remercions M<sup>me</sup> Alquier ainsi que M. Alain Tréglos présents qui ont pu répondre à nos questions.

## Rapport moral du Président

Nous poursuivons nos actions dans les trois domaines de la qualité de la vie, du patrimoine et de l'environnement.

- Année marquée par le changement de dénomination de l'ASSPM qui est maintenant suite à une modification du code de l'environnement une « Association Locale d'Usagers ».
- La première tranche de travaux de réparation du gros œuvre sur la tour a été réalisée et sera suivie au printemps par la restauration de la couronne supérieure et le rejointoyage des murs (\*).
- L'accès à la tour est provisoirement interdit en attendant la réalisation de recherches archéologiques sous la direction de l'architecte des Monuments de France.



Alain Clerfeuille

- Participation aux différentes réunions sur les PPRT SYNGENTA et NUFARM.
- Participations aux réunions d'information sur l'extension des carrières de Notre-Dame-de-l'Isle.
- Nettoyage des berges de Seine,
- Organisation des balades de printemps et d'automne.
- Stand ASSPM lors de la journée TÉLÉTHON avec réalisation et vente de nichoirs et mangeoires à oiseaux.

## Orientations pour 2013

- Poursuite des actions et manifestations passées.
- Examen des différents documents diffusés par la mairie et expression de notre avis dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.
- En l'absence de possibilités d'activités sur la butte de Château-neuf, recherche d'actions d'entretien sur les différents monuments de Port-Mort.
- Principales dates à retenir :
  - 29 septembre : Nettoyage du village.
  - 13 octobre : Balade d'automne.

## Composition du Bureau

Suite à notre A.G. et à la première réunion du bureau, ce dernier est maintenant composé ainsi :

- Président : Alain Vigouroux
- Vice Président : Michel Letellier
- Secrétaire : Marie Christine Baron
- Trésorière : Michèle Matéos
- Membres : Bernard Bauduin, Serge Coupé, Philippe Soing.

## L'ASSPM et Le Plan Local d'Urbanisme PLU

Le PLU en cours d'élaboration est un document très important car il conditionne l'évolution de notre village pour de nombreuses années. Un feuillet d'information sur cette procédure a été diffusé par la mairie à toute la population du village. Notre association sur notre demande et conformément à la réglementation a été consultée par la municipalité sur son état d'avancement lors d'une réunion tenue le 18 mars 2013. Les informations recueillies sont équivalentes à celles présentées lors de la réunion publique qui s'est tenue à la Maison du village le 25 mars 2013 à laquelle nous étions également présents. Nous disposons en outre des documents accessibles sur le site Internet de Port-Mort à savoir :

- Porter à connaissance de l'État
- Le rapport de présentation
- Le projet d'aménagement et de développement durable PADD

Les autres documents découlant et précisant le contenu du PADD, les orientations d'aménagement et de programmation, les règlements graphiques et écrits seront disponibles selon la mairie vers le milieu de l'année.

L'ASSPM a créé un petit groupe de travail chargé d'examiner les différents documents disponibles et de faire des propositions en vue de rendre le PLU le plus cohérent possible aux objectifs de notre association. Ces propositions seront faites à la mairie sous forme écrite dans le cahier mis à disposition à cet effet ou à l'occasion de réunions spécifiques. Nous conseillons à tous les habitants individuellement, s'ils le souhaitent, d'aller déposer leurs remarques sur ce cahier.



ASSPM

■ Le château de Martainville.

## Les ateliers de Gérard & Jacqueline

Depuis quelques temps déjà, Gérard et Jacqueline Tillet - animateurs de la bibliothèque - proposent des **après-midi récréatifs** accompagnés d'un goûter aux enfants de 3 à 11 ans dans l'espace de la bibliothèque.

L'atelier récréatif proposé lors des vacances de février par ALPME a réjoui les enfants participants.

Après deux heures de créativité, pirates, fées, clowns et sorcières se sont régalez de bonnes crêpes.

Le nombre de place étant limité, les réservations sont conseillées.

**Gérard 06 13 54 48 91**



AL.P.M.

Bibliothèque - 75, Grande rue - Samedi 10h-12h - Mercredi 17h - 19h

### Balade de printemps du 7 Avril

Notre sortie de printemps annuelle : 25 participants que nous remercions pour leur bonne humeur et leur enthousiasme. Le matin une balade nature découverte « les Grellemonts » autour de Ry, qui a enchanté tous les marcheurs. En récompense, un restaurant à la hauteur de leur attente. En balade digestive un peu de curiosité et de découverte sur G.Flaubert et son roman *Madame Bovary*, en sillonnant Ry. Après-midi culturel au château de Martainville : un vrai régal, le tout accompagné de soleil et ciel bleu, quelle chance !

Rendez-vous pour la prochaine sortie le dimanche 13 octobre qui nous promet encore de bons moments. Merci à tous ceux qui nous ont suivis pour cette journée réussie et à notre secrétaire Marie-Christine l'organisatrice.

■ MICHEL LETELLIER

(\*) NDLR : La maîtrise des travaux, financés par la budget communal annexe "Vieille Tour", a été réalisée par la commune de Port-Mort.



■ Porche de l'église de Ry.

ASSPM



# So Gospel



EN CONCERT

## SAM 1 JUIN 2013

### 20H30 – PORT - MORT

### A L'EGLISE – Grande rue

**Réservations: Comité des fêtes 02 32 52 98 58 / 02 77 02 02 52**

**Billetterie en ligne [www.sogospel.fr](http://www.sogospel.fr)**

Réservations dans les lieux habituels : AUCHAN, CORA, CULTURA, ELECLEIC, GALERIES LAFAYETTE, VIRGIN MEGASTORE  
[www.ticketnet.fr](http://www.ticketnet.fr) réservations téléphoniques 0892 394 100 (0,34€ TTC/mis)

Billets en vente: Fnac, Carrefour, Système U, Intermarché;  
[www.fnac.com](http://www.fnac.com); [www.carrefour.fr](http://www.carrefour.fr) - [www.francebillet.com](http://www.francebillet.com) 0 892 68 36 22 (0,34€ TTC/mis); [www.woozvent.com](http://www.woozvent.com)

Ticketnet.fr

[www.sogospel.fr](http://www.sogospel.fr)



### Prix des places 15 €

**Tarif réduit 10 € :** Enfants - 12 ans, étudiants, chômeurs, handicapés, CMU, famille nombreuse

#### Billetterie

- en mairie :  
samedi 25 mai, 9h-12h - jeudi 30 mai, 16h-20h
- par téléphone : 02 32 52 98 58 / 02 77 02 02 52
- au Café de la mairie

# Les actus de l'amicale



## 15 ans de campagnes PAR PIERRE CONFLAND

Un jour, un slogan est apparu « Faites l'amour et pas la guerre », l'Amicale a choisi l'amour des autres ; l'amitié et la convivialité pour seules armes. Au tout début quelques « commandos » ont relancé la vie de cette association, bientôt rejoint par un fort contingent de Sympathisants. L'Amicale compte aujourd'hui quelques 50 soldates et soldats qui constituent cette petite « armée » pacifique. Elle a tiré les Rois et les Reines, fêté 14 victoires et célébré 15 armistices, participé à des campagnes diverses se fondant dans la vie du village. Comme dans toutes les situations difficiles la « popote » a apporté un soutien nourricier, bon pour le moral ! L'Amicale pendant ces 15 ans a su entretenir le devoir de mémoire, objectif conforme à ses statuts.

### Commémoration guerre d'Algérie

Pour ce qui concerne la commémoration de la guerre d'Algérie, la date du 19 mars vient d'être officiellement adoptée et remplace la date du 5 décembre qui était d'application depuis une dizaine d'années, mais qui était contestée par une organisation importante d'anciens combattants. Hélas ! Un désaccord persiste, ce qui a été largement commenté par les médias. Conformément à notre opinion déjà exprimée dans ces pages concernant la date du 5 décembre, nous ne prenons pas position sur ce sujet. Inutile en effet d'alimenter un conflit au sein même de notre Amicale. Maintenons avant tout, nos liens d'amitié et de solidarité qui doivent rester le ciment de notre Association d'anciens combattants et de sympathisants.

### Assemblée générale

Notre A.G. du 26 janvier a permis de faire l'état de notre situation pour 2013. L'effectif est en baisse ainsi que nos finances ce qui n'est pas très réconfortant ! Le même bureau a été réélu, à l'exception de Christiane Pibeau qui a quitté la région et Bernard Lantoine, décédé. Après le rapport moral et celui des finances adoptés à l'unanimité, notre réunion s'est terminée par le verre de l'amitié et la dégustation d'une excellente galette de la boulangerie pâtisserie de Port-Mort, la « Baguette Magique ».

### Activités en 2013

#### • Samedi 16 mars | Buffet campagnard

Ce repas a été une belle réussite grâce à la participation de nombreux adhérents qui ont réalisé de bons plats (pâtés, salades, gâteaux...) en complément des bonnes préparations de la boucherie charcuterie Regnault de Port-Mort.

#### • Samedi 9 février | LOTO

Nous n'étions pas nombreux à cette journée pourtant entièrement gratuite. Nous avons néanmoins passé une bonne journée et chaque participant a bénéficié d'un agréable petit cadeau.

#### • Samedi 20 avril | Assemblée générale des fédérations départementales des associations d'anciens combattants de l'Eure et de la Seine-Maritime

Nous avons accueilli à Port-Mort, l'assemblée générale des fédérations départementales des associations d'anciens combattants et victimes de guerre de l'Eure et de la Seine-Maritime. Accueil dans la Maison de village dès 9h30 et après l'AG de chaque fédération, départ en cortège pour le monument aux morts, accompagné par la fanfare d'Ailly et retour dans la Maison de village pour un vin d'honneur offert par la municipalité. Ensuite vers 13h, nous nous sommes retrouvés pour un déjeuner amical à l'Auberge des Pêcheurs de Port-Mort.

#### • Mercredi 8 mai | Célébration de la Victoire de 1945

La cérémonie s'est déroulée selon le protocole habituel : rassemblement sur le parking de l'école et vente du Bleuet de France, lecture de messages et dépôt de gerbe au monument aux Morts, chant de l'hymne national par les enfants de l'école, puis verre de l'amitié dans la Maison de village.

### À venir

- Dimanche 8 septembre | **Foire-à-tout**  
Nous participerons à cette Foire-à-tout, comme d'habitude.
- Lundi 11 novembre | **Armistice 1918**  
Célébration selon protocole habituel.
- Vendredi 15 novembre | **Repas amical**  
À l'Auberge des pêcheurs.
- Dimanche 15 décembre | **Choucroute royale**  
Dans la Maison de village.

■ MICHEL MARTINOVITCH



■ Le cortège des portes-drapeau et de la fanfare d'Ailly lors de l'Assemblée générale des fédérations départementales des associations d'anciens combattants.

Alain Clerfeuille



GAZOUILLIS 14 par Guillemette Alquier

# Un chouette oiseau : la chevêche d'Athéna



license Creative Commons - Wikimedia - Trebold-a

Lors de la 10<sup>e</sup> Nuit de la chouette le 23 mars dernier, une animation organisée par la LPO s'est déroulée à Port-Mort. Une vingtaine de personnes ont ainsi pu assister à une présentation des différents chouettes et hiboux (*choux, cailloux, genoux...* vous vous souvenez ?) présents sur notre territoire et faire une ballade nocturne (mais si, on y voyait assez !) au cours de laquelle nous avons pu entendre chouettes hulotte et chevêche. Aussi, je vous propose de découvrir madame la chouette chevêche (et monsieur aussi, bien entendu, monsieur est aussi une chouette et non un hibou. Hou ! Ne vous y trompez pas....)

► **Plumage** : La chevêche est un oiseau de la taille d'un petit pigeon. Elle est ronde et trapue, imaginez que vous superposez un petit ballon et une balle et vous aurez sa silhouette. Si elle a le ventre rebondi, sa tête est plate, plus épaisse qu'une assiette, elle a un cerveau à loger quand même ! Son plumage est gris brun tacheté de blanc. Ses yeux jaunes lui valent le surnom de chouette aux yeux d'or. À noter que Madame est un peu plus grande que Monsieur. Les pattes et les doigts sont couverts de plumes claires, c'est plus chic !

► **Nidification** : Le nid peut-être un trou d'arbre, une habitation, dans un terrier de lapin... qui a détalé comme un lapin. Le couple est uni pour la vie et garde le même nid chaque année, c'est plus simple. Madame pond de 4 à 8 œufs et les poussins naissent avec un bon duvet. Pour le nourrissage, c'est surtout Monsieur qui s'y colle. Les bébés quittent le nid après un mois environ.



► **Comportement** : La chevêche est pleine de contradictions : c'est un oiseau de nuit qui sort le jour aussi, surtout l'hiver. Vous pouvez l'apercevoir souvent perchée et immobile sur une antenne télé par exemple. Elle observe ainsi les alentours, sans trop se déplacer car sa tête tourne sur 270° ! Et sans se casser la tête en plus ! Rien que d'y penser j'en ai le torticolis. Tout ça parce qu'elle ne peut pas tourner de l'œil : eh non son œil ne peut pas bouger latéralement, donc elle tourne la tête ! Son vol est onduleux, mais quand elle chasse elle pique tout droit

Guillemette Alquier

sur sa proie qu'elle saisit avec ses serres puissantes (aïe !). C'est un véritable avion furtif car son plumage particulier lui permet de voler silencieusement. C'est même pour ça qu'elle a, en plus, du poil aux pattes... Heu... des plumes ! Elle a aussi une ouïe très fine qui lui sert à repérer ses proies

► **Nourriture** : Au menu, araignées, souris, campagnols, lézards, insectes divers, grenouilles, lombrics... et tout ça avalé... tout rond, gobé quoi ! Parfois non sans mal, mais englouti tout de même avec poils et os, carapaces... ! Et pour la digestion ? Pas de problème, elle régurgite en petites pelotes tout ce qui ne passe pas : poils, os, carapaces d'insectes...

► **Chant** : On entend le mâle en mars avril à la saison des amours : *cou hou ?* dit-il de façon répétée. Le mâle et la femelle disent *Koui-you*. C'est la femelle qui a un le cri le plus haut perché et le plus nasillard (qui a dit quelque chose ?).

La chevêche athéna est un oiseau que l'on rencontre encore beaucoup en Normandie. Elle peut vivre jusqu'à 20 ans. En Grèce elle était le symbole de la déesse Pallas Athéna (d'où son nom) représentant la sagesse et la science. Elle figure sur les pièces grecques de 1 euro. On peut en voir nidifier en direct sur le site <http://www.beleefdelente.nl/vogel/steenuil>.

■ G.A.

## La chevêche

Chevêche d'Athéna

© Raron LEVAILLANT

... d'autres coloriations sur [www.pouyo.com](http://www.pouyo.com) !

# Assemblée générale de la LPO Haute-Normandie à Port-Mort :



AGIR pour la  
BIODIVERSITÉ

## L'oiseau à l'honneur

Le 27 avril dernier la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) de Haute-Normandie organisait **une sortie naturaliste permettant de découvrir l'avifaune nicheuse** (43 espèces observées) de la commune ainsi qu'une exposition sur un oiseau endémique des contrées africaines : Le Bec-en-sabot.



Sandrine Bourdelet

Convivialité et beau temps étaient au rendez-vous lors de cette journée où les adhérents de la LPO venus des 4 coins de la Normandie pour l'Assemblée générale annuelle, ont pu apprécier l'accueil des Pormortais.



Sandrine Bourdelet

### "Sur les traces du roi des marais"

La **photographe naturaliste Geneviève Renson** était venue pour dédicacer son livre « *Sur les traces du roi des marais* » et pour présenter son travail sur le **Bec-en-sabot**, espèce observée pendant 28 mois au cours de 5 expéditions en Zambie dans le bassin du Bangweulu ; nom local signifiant « lieu où l'eau rencontre le ciel ».

« *Ce drôle d'oiseau, avec sa « tronche » bizarre, représente pour beaucoup excentricité et démesure. En ce qui me concerne, il demeure magnifique. Sa singularité, sa rareté constituèrent aussi un défi à relever et un trésor à découvrir. La plus belle des récompenses.* » - Geneviève Renson



### Les missions de la LPO

**Sensibiliser** De nombreuses sorties nature sont réalisées par des bénévoles toute l'année (300 en 2013), regroupées dans le calendrier annuel « Les rencontres du Hérisson » (disponible en mairie) publié par HNNE (Haute-Normandie Nature Environnement) pour faire découvrir les oiseaux et la nature ; ainsi que des formations permettant de mieux s'impliquer ensuite dans les actions de protection. Un programme d'animations est également proposé en direction du public scolaire ainsi que des formations pour les personnels d'entreprises ou de collectivités.

**Étudier** Un suivi permanent de l'avifaune (enquêtes régionales, suivi de sites échantillons de référence) permet une évaluation de sites et de milieux naturels permettant de proposer des mesures concrètes en termes d'aménagement du territoire et de prise en compte de la biodiversité dans les activités humaines.

**Protéger** Grâce à ses connaissances la LPO Haute-Normandie apporte son expertise dans l'élaboration des politiques publiques. Des actions de protection sont également réalisées grâce aux bénévoles (protection des busards, des rapaces nocturnes, des amphibiens...).

## L'histoire de la LPO

Née en 1912, pour stopper le massacre des macareux moines sur le littoral, la LPO a fêté l'an passé un siècle d'actions tant en faveur de la protection des oiseaux que de la biodiversité par ses interventions à tous niveaux : réforme des lois sur la chasse, création de réserves naturelles, directives européennes sur la protection des oiseaux, lutte contre les marées noires, Grenelle de l'environnement, opposition au braconnage des ortolans dans les Landes, et bien d'autres... .

De la création du 1<sup>er</sup> refuge LPO en 1921, aux combats contre les marées noires (Torrey Canyon, Amoco Cadiz, Erika), des luttes contre la chasse à la protection des rapaces, de nombreuses victoires ont émaillé ces 100 années d'actions.

Forte de 45 000 adhérents en France, la LPO est présente dans 21 régions, dont la Haute-Normandie.

La LPO agit pour l'oiseau, la faune sauvage, la nature et l'homme, et lutte contre le déclin de la biodiversité, par la connaissance, la protection, l'éducation et la mobilisation.



### Haute-Normandie

1 605 adhérents  
651 Refuges actifs – 1 087 ha  
17 administrateurs  
6 salariés  
+ 100 bénévoles  
150 observateurs  
300 000 données ornithologiques

#### Contacts

2 rue Geuffroy  
Im. Panorama 2  
76100 Rouen  
Tél : 02 35 03 08 26  
Courriel : haute-normandie@lpo.fr  
<http://haute-normandie.lpo.fr>

■ FRÉDÉRIC ROCH - BÉNÉVOLE LPO



## LES 43 ESPÈCES OBSERVÉES LE 27 AVRIL

- Accenteur mouchet
- Alouette des champs
- Bergeronnette grise
- Buse variable
- Canard colvert
- Chevalier guignette
- Choucas des tours
- Corbeau freux
- Corneille noire
- Cygne tuberculé
- Etourneau sansonnet
- Fauvette à tête noire
- Fauvette grisette
- Foulque macroule
- Gallinule poule-d'eau
- Goéland argenté
- Grand cormoran
- Grive draine
- Grive litorne
- Hirondelle de fenêtre
- Hirondelle rustique
- Hypolaïs polyglotte
- Linotte mélodieuse
- Martinet noir
- Merle noir
- Mésange à longue queue
- Mésange charbonnière
- Moineau domestique
- Perdrix grise
- Pic vert
- Pie bavarde
- Pigeon biset
- Pigeon ramier
- Pinson des arbres
- Pouillot véloce
- Rossignol
- Rouge-gorge
- Rouge-queue noir
- Serin cini
- Sitelle torchepot
- Tourterelle turque
- Troglodyte mignon
- Verdier d'Europe



Danièle Chenais



Contacts pour envoyer vos photographies  
02 32 31 96 30 / dragon.jardin@cg27.fr

# Brûlage des déchets végétaux

La saison étant propice au brûlage des déchets végétaux, rappelons ici que cette pratique est encadrée par un arrêté préfectoral et qu'elle représente une nuisance à la fois pour le voisinage et pour l'environnement, notamment dans le cas d'usage d'accérateurs de combustion à base pétrolière, et un véritable danger public en cas de sécheresse.

Suite à l'avis du conseil départemental de l'environnement des risques sanitaires et technologiques en date du 2 novembre 2010, M<sup>me</sup> la Préfète de l'Eure a pris un **arrêté en date 14 décembre 2010** dont nous vous donnons ici un résumé (le texte intégral de cet arrêté est consultable en Mairie et sur le site Internet de la commune).

## ■ Dispositions applicables à tous les feux réalisés à l'intérieur et à proximité des zones boisées

> **Interdiction générale** de porter ou d'allumer du feu dans l'intérieur et **jusqu'à une distance de 200 mètres** des bois, forêts, plantations, reboisements ainsi que les landes **du 15 mars au 15 octobre**.

> Interdiction à toute personne de fumer du 15 mars au 15 octobre dans les mêmes lieux, y compris pour les piétons circulant sur les voies publiques traversant ces terrains.

## ■ Dispositions applicables au brûlage des déchets végétaux hors zone forestière et feux de résidus de récolte

> Le **brûlage des déchets ménagers** et autres déchets au moyen d'incinérateur individuel ou en plein-air est **interdit toute l'année** en application de l'article 84 alinéas 3 et 5 du règlement sanitaire départemental.

> Le **brûlage des déchets végétaux** est **interdit du 15 mars au 15 octobre** dans les communes de **moins de 2 000 habitants**.

> En dehors de ces dates, les déchets végétaux doivent être suffisamment secs afin de brûler facilement en émettant un minimum de fumée. Le brûlage de tontes, d'herbes, de souches d'arbres, de résineux est interdit. Outre la distance des 200 mètres des bois, **une distance minimale de 50 mètres** doit être respectée à proximité :

- des bâtiments (habitations ou autres),
- des autoroutes, routes nationales et départementales, voies communales et chemins ruraux,
- des transformateurs électriques, des lignes électriques et téléphoniques, des pylones,
- des stockages de produits ou de gaz inflammables,
- des champs en culture et des meules de paille ou de foin.

## ■ Dispositions applicables aux feux de résidus de récolte

> Les agriculteurs sont tenus de ne pas brûler les résidus de paille ainsi que les résidus de culture d'oléagineux, de protéagineux, de céréales et à fibres (lin et chanvre).

## ■ Dispositions applicables aux feux de camps et festifs

> Les feux de camps et festifs sont ceux réalisés en plein air dans le cadre d'un événement rassemblant du public ou un groupe de personnes sans volonté d'éliminer des déchets.

> **Ils doivent être déclarés par l'organisateur au maire** de la commune, **10 jours au moins avant son commencement**. La déclaration est transmise sans délai par le maire au service départemental d'incendie et de secours. L'accord du propriétaire des lieux doit être joint à la déclaration faite au maire.

> Tout feu de camp ou festif est soumis aux mêmes restrictions que dans les dispositifs précédents (respect des distances de sécurité 50 m, 200 m, etc.).



Alain Clerfeuille

> Et bien sûr les cendres et matériaux issus des feux sont enlevés après extinction du foyer et le lieu se doit d'être rendu propre.

Sachant que concrètement, la très grande majorité des habitations pormortaises ne peuvent rentrer dans le cadre des contraintes de l'arrêté, il convient de privilégier l'évacuation des déchets verts en déchèterie.

■ CHRISTIAN LORDI / ALAIN CLERFEUILLE

Article original paru dans le N°53 - printemps 2011

La valorisation des déchets végétaux par compostage individuel ou en déchèterie doit être privilégiée.

## DÉCHÈTERIE D'AUBEVOYE



3 rue de l'étang  
02 32 53 26 35

### Horaires d'ouverture

**HIVER** du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars  
Lundi au Samedi 08h30-11h45 • 14h00-16h45

**ÉTÉ** du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre  
Lundi au Samedi 08h30-11h45 • 14h00-17h45

> **Carte d'accès renouvelable tous les 3 ans disponible gratuitement** à l'accueil de la déchèterie sur présentation d'un justificatif de domicile et la carte grise du véhicule utilisé pour les dépôts.



Nous allons aujourd'hui visiter le musée industriel de la corderie Vallois, situé près de Rouen dans la vallée du Cailly, à Notre-Dame-de-Bondeville.

Le Cailly est un affluent de la Seine dans laquelle il se jette à Rouen. Depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle, cette vallée attire de nombreuses usines grâce à la force motrice de l'eau. Une grande activité, principalement textile, s'y est développée. Hélas les crises de 1930, puis après la guerre, la perte de nos colonies ont vu toutes les usines fermer les unes après les autres.

Une de celles qui a résisté le plus longtemps est la corderie Vallois, puisqu'elle a fermé ses portes en 1978.

Fondée en 1880, par Jules Vallois, cet ancien moulin à papier, est transformé en corderie. La force motrice sera fournie par une roue à aube d'un diamètre de 7 mètres 30 et d'une largeur de 4 mètres, Les machines viendront d'Angleterre.

À l'époque ces machines étaient considérées comme « source de misère », permettant une production rapide, ne nécessitant qu'une main d'œuvre non qualifiée venue des campagnes environnantes.

L'usine fabriquait des cordages de marine, des mèches à bougie, des mèches à briquet, des lacets, de la ficelle, de la passementerie, selon les commandes que la société recevait.

Le travail était pénible. Il n'y avait ni lumière, ni chauffage l'hiver. Les horaires de travail étaient réglés sur le lever et le coucher du soleil. L'atmosphère était polluée par les poussières de lin, de coton et de laine. L'été, la chaleur était étouffante. Le bruit empêchait les gens de s'entendre. Le danger des courroies et des engrenages, avec les cheveux et les vêtements était permanent.

Le personnel était essentiellement féminin. Certains évoquaient leur habilité, d'autres pensaient qu'elles coutaient moins chère à l'entreprise. Mais tout ceci n'était pas spécifique à la corderie Vallois. C'était le lot de toutes entreprises de l'époque.

Le conseil général de la Seine-Maritime ayant pris conscience qu'une partie de la mémoire industrielle allait disparaître, a racheté et réhabilité le site. Transformé en musée, il est possible de visiter les lieux. Si vous voulez vous replonger dans la réalité de la condition ouvrière de l'époque de Zola ou de Monet vous pouvez le faire. Un guide vous fera fonctionner les machines, et un film vous fera revivre le passé.

Au cours de la visite, je me suis posé la question de savoir ce qui se passait lorsqu'une bobine de fil arrivait au bout. Il fallait alors arrêter la machine, changer la bobine et faire un nœud de tisserand avec le brin précédent et remettre le tout en marche. Ceci demandait donc une surveillance constante, sachant que le nombre de bobines était

important et le défillement des bruns assez rapide. Une ouvrière pilotait une rangée de 10 machines à la fois. Je vous ai joint le dessin d'un nœud de tisserand afin que vous puissiez vous replonger dans les premières heures d'une ouvrière de l'époque. Elle devait obligatoirement passer par cette épreuve si elle voulait avoir quelques espoirs d'être embauché.

C'est une visite très intéressante, ouverte aux petits comme aux grands.

■ B.C.

\* sources Via Michelin - Itinéraire conseillé, avec autoroutes



■ Nœud de tisserand.



# 30 ans d'infos pormortaises !

■ PAR ALAIN CLERFEUILLE



Institué en mai 1983 sous le nom de « Port-Mort Info », le périodique communal trimestriel de la commune, rebaptisé « Le Journal de Port-Mort » en juillet 1995, informe les pormortais de l'actualité de leur village depuis maintenant trente ans. Au total 101 éditions ont été distribuées à ce jour, dont 36 du « Port-Mort Info », 59 du « Journal de Port-Mort », et 6 « Brèves de Port-Mort », soit une moyenne de plus de 3 parutions par an.

## Un journal d'informations communales et générales

L'objectif principal du journal est de couvrir l'actualité de la vie communale - vie associative, conseil municipal, école, etc. - ainsi que des sujets d'intérêt général à échelle locale ou nationale trimestriellement, même si l'actualité communale et la disponibilité des intervenants peuvent modifier le rythme des parutions. La *der de couv'* fait office de "Pages Jaunes" pormortaises : vous y retrouverez les coordonnées des forces vives de la commune ainsi que les numéros d'urgences ou d'utilité générale. Il suffit pour y apparaître d'en faire

la demande en mairie et de justifier d'une activité professionnelle domiciliée sur la commune.

La rédaction en est assurée dans son ensemble par l'équipe du conseil municipal, les membres des associations villageoises et de - trop rares - contributions de Pormortais. Il est ouvert à tout article émanant des habitants sous réserve qu'ils soient dignes d'intérêt pour la communauté pormortaise et sans contenu polémique ou politiquement orienté.

## De l'info mais aussi de la détente

Le journal n'est pas que le vecteur d'informations de fond, officielles, ou utiles mais propose également des rubriques orientées histoire communale, détente et culture.

• **Histoire villageoise** - *Fiefs, Quartiers d'antan, Barrage, Butte de Châteauneuf* etc. - depuis toujours notre actuel premier adjoint Christian Lordi nous fait partager sa passion pour l'histoire communale.

• **Mots croisés** - *verbicrucés* par Charles Poronne, instituteur de l'école, jusqu'au n°47 avril 2009 (44 grilles au total), il disparaissent à compter du n°54 en 2011 après les tentatives des adjoints Gilles Auloy et Annie Devouge-Boyer ; la tâche est effectivement ardue...

• **Mots fléchés** - depuis le n°25 de juillet 2003 - la grille est initialement de 15 colonnes par 16 lignes puis sera réduite à 12 lignes à partir du n°34. Elle sera intégralement de ma composition jusqu'en juillet 2007 quand Bernard Ciret se porte volontaire pour créer les grilles alors que je m'attache à torturer les joueurs avec mes définitions...

• **Sudoku**, 3 grilles de difficultés différentes - depuis le n°35 janvier 2005 - seules les grilles de ce numéro sont "maison" ; un logiciel est utilisé depuis.

Bernard Ciret, devenu depuis un pilier de la Rédaction, nous propose spontanément à partir du n°44 de juillet 2008 deux publications qui deviendront récurrentes dans les éditions ultérieures :

• **Bande dessinée**, de type *comic strip* - 2 ou 3 cases disposées horizontalement dont le thème est basé sur l'actualité communale.

• **Où irons nous dimanche ?** - Une rubrique proposant une suggestion de promenade dans la région illustrée par dessins ou photographies réalisées par l'auteur.

Valérie Tanton, alors conseiller municipal et bibliothécaire de l'ALPM, nous propose pour ce même numéro une invitation à la lecture :

• **Ma petite bibliothèque** - La revue d'un livre choisi parmi ceux des rayons de la bibliothèque municipale. Malheureusement, la rubrique s'éteindra au n°49.

Depuis le printemps 2012, Bernard Ciret nous propose un nouveau moment de détente :

• **Le jeu des 5 erreurs** sous forme d'aquarelles de sa facture.

En avril 2009 dans le n° 47 célébrant l'ouverture de la Baguette magique, Guillemette Alquier, débute une série de portraits ornithologiques rédigés avec un brin d'humour :

• **Gazouillis** - La fiche technique d'un oiseau présent à Port-Mort ; l'illustration est constituée d'un coloriage destiné aux enfants ou de photographies majoritairement personnelles.

## Le journal au fil du temps

**1983** Naissance du **Port-Mort Info** et parution du premier numéro en mai. Le format général qui perdure aujourd'hui est fixé : A3 plié en livret soit en moyenne 8 pages au format A4. La mise en œuvre est 100% manuelle et l'impression en N&B. 36 numéros paraîtront.

**1995** Le **Port-Mort Info** devient alors **Le Journal de Port-Mort** suite à un changement de conseil municipal et la numérotation est réinitialisée. L'édition de juillet sera le numéro un de la série qui continue aujourd'hui. Il est initialement mis en œuvre en interne puis la maquette est confiée à une entreprise de compogravure pormortaise.

**1998** Les **Brèves de Port-Mort** - simple feuillet A4 recto-verso imprimé en interne - alterner avec le journal. 6 éditions paraîtront dans ce format réduit.

**2001** Le journal est de nouveau intégralement traité en interne, les logiciels de PAO facilitant grandement la mise en page des maquettes.

**2003** Arrivé fin 2002 dans la commune, je propose mes services bénévoles pour maquetter le journal et soulager l'équipe communale. Parution des premiers mots fléchés. La phase d'impression reste très artisanale et chronophage.

**2005** L'arrivée d'un copieur numérique d'occasion en mairie permet une nette amélioration de qualité de reproduction des photographies et graphismes et de réduire le temps d'impression.

**2006** Le blason communal nouvellement créé rejoint le bandeau de titre sur la une à partir du n°37 de juillet.

**2010** La couleur, et rapidement ! Un nouveau copieur permet enfin au journal de s'afficher en couleurs et de pouvoir proposer une maquette beaucoup plus avenante. Malgré une légère augmentation du coût, le temps d'impression s'en trouve réduit des trois-quarts !

## Fabriqué avec les moyens du bord...

En 1983, point de logiciel de PAO accessible au commun des mortels : la micro-informatique en est encore à ses balbutiements. Tout est donc réalisé en interne à l'ancienne : texte tapé à la machine à écrire, illustrations dessinées à la main ou découpées dans des magazines, le tout mis en page par collage après découpe. Comble du modernisme, une partie de la titraille était réalisée en Letraset ! Les maquettes composées de feuilles A4 sont ensuite assemblées par ruban adhésif puis confiées à un imprimeur parisien. Les numéros de plus de 8 pages sont alors agrafés.

En 1989, Christian Lordi, alors maire-adjoint, conçoit un logiciel de traitement de texte permettant de saisir du texte sur plusieurs colonnes évitant ainsi une fastidieuse partie de la pagination manuelle.

En juillet 1995 la gazette communale est rebaptisée et la mise en œuvre est au départ effectuée en interne. Mais le manque de temps et de personnes pour s'attacher à la tâche se fait rapidement cruellement ressentir et la composition, l'impression et le pliage sont confiés à une entreprise de photogravure pormortaise à partir du n°.9 de juillet 1998. En contrepartie le graphisme et la qualité d'impression notamment des photographies se voient grandement améliorés. Il en sera ainsi jusqu'en mars 2001.

En 1999, par manque de rédacteurs, il devient impossible de composer un journal complet pour chaque édition. Le conseil municipal opte pour une version réduite au strict minimum - un simple feuillet A4 recto-verso - alternant avec les éditions complètes : 6 « Brèves de Port-Mort » paraîtront ainsi d'octobre 1997 à avril 2000.

L'arrivée des premiers logiciels de mise en page accessibles à tous, aussi bien financièrement que techniquement, permet désormais de traiter à nouveau l'information en interne et surtout de façon plus efficace.

Les éditions n° 17 et 18 seront alors tirées en couleurs au format A4 sur une imprimante domestique puis agrafés.

La démocratisation des avancées technologiques permet ensuite de scanner des images et ainsi de reproduire des visuels plus aisément. L'avènement de l'appareil photo numérique résoud définitivement le problème de disponibilité des visuels.

Au printemps 2003, je prends en charge la maquette et m'attache à la formaliser en lui apportant une charte graphique qui évoluera jusqu'à aujourd'hui. La première modification majeure est l'utilisation de la typographie **Beckett** pour le titre du journal. La une se verra à partir de juillet 2006 habillée par le blason communal récemment créé. La disponibilité de l'Internet à haut-débit dans la commune en 2005 améliore considérablement l'accès aux informations et le transfert des données numériques, mais point encore de rendu couleur...

L'acquisition par la mairie la même année d'un copieur numérique N&B d'occasion permet enfin de bénéficier d'un rendu correct des photographies et illustrations publiées, ainsi que d'accélérer notablement le processus d'impression.

2010 sera une année pivot dans la vie du journal : la mairie ayant investi dans un copieur couleurs en mai, l'édition de juillet (n° 51), qui fête la *passation de pouvoir* de la boucherie-charcuterie Lucet à l'entreprise Regnault est imprimée en couleurs ! Malgré une très faible augmentation du coût d'impression, le temps d'impression est dans le même temps réduit des trois-quarts. L'assemblage étant désormais réalisé par le copieur, seule l'opération de pliage reste manuelle.

## ...avec trop peu de rédacteurs

Parmi les brèves de comptoir, il m'est arrivé d'entendre « *ouais, le journal, c'est le journal de la mairie* » : certes c'est un journal paraissant sous l'égide du conseil municipal ce qui n'implique pas qu'il n'est ouvert qu'aux membres dudit conseil...

Les associations de leur côté jouent le jeu en nous communiquant leurs papiers et informations que je m'efforce d'agrémenter au mieux

## L'Édito par Guillemette Alquier

Ce numéro fête les 30 ans du journal communal, comme vous pourrez le constater dans ces pages, il a évolué, changé de nom, mais son but est resté le même : vous informer sur les décisions du conseil, la vie associative, la vie communale d'une manière générale. Il renforce ainsi les liens entre les membres du conseil, les associations et la population. Et si l'on parle des années écoulées, l'édition que voici n'en oublie pas pour autant l'actualité, puisque la réforme des rythmes scolaires est abordée (nous la démarrerons en septembre de cette année), ainsi que l'épineux problème de l'accès au public sur la passerelle du barrage. L'évolution de la concertation avec Voies Navigables de France (VNF) est très lente et, pour une issue favorable, semble aujourd'hui très incertaine ; le poids financier de la remise aux normes ne pourra, en effet, pas reposer sur les communes riveraines comme le souhaiterait VNF. En ces temps de crise, les finances restent une préoccupation majeure de la commune. Vous trouverez dans ces pages le budget voté début avril. Nous avons fait le choix de ne pas baisser les investissements, il ne faut pas oublier que la commande publique fait vivre nombre d'entreprises. Mais nous avons aussi fait celui de ne pas augmenter les impôts locaux, un choix logique, indispensable même en ce moment où l'économie se dégrade et où le pouvoir d'achat des familles stagne, voire diminue.

Enfin pour terminer, je veux remercier tous les élus, membres d'associations, habitants, qui ont contribué à la rédaction du journal depuis sa naissance. Ecrire un article, c'est donner du temps à la communauté pour qu'elle puisse participer pleinement à la vie du village. Alors merci à tous et sachez que les bonnes volontés sont les bienvenues.

le cas échéant afin de mettre en avant l'importance de leur participation dans la vie communale. Les contributions même momentanées de tous les contributeurs ont toujours été les bienvenues, mais celles-ci restent trop rares.

## Appel aux contributeurs !

Vous avez tous certainement une expérience, une histoire, un savoir-faire, une passion, **une brève de patrimoine pormortais**, ou une anecdote à partager avec les habitants de notre commune. **Certes la rédaction d'un papier n'est pas chose aisée** ; n'hésitez donc pas à nous faire part de vos idées afin que nous puissions ensemble les faire partager au plus grand nombre !

Dernier exemple en date de contribution spontanée, et qui n'implique pas de rédaction, celle de la jeune photographe Pauline Pitou qui nous propose régulièrement des clichés pormortais.

## 1978 : Un premier essai non transformé...

C'est en 1978 qu'une première tentative de bulletin municipal a lieu. Le souhait exprimé par Serge Chrétien, alors maire, ne sera pas exaucé : Il faudra 5 années avant que le projet ne se concrétise, et qu'un bulletin communal périodique devienne réalité.

L'essai constitué d'une page A4 pliée en livret est minimaliste mais basé sur un schéma dont les grandes lignes constituent la trame de l'actuel JPM : éditorial, actualités communales - urbanisme & lotissements, projet d'ouverture d'école maternelle, non augmentation des impôts, aménagement des trottoirs -, et une page renseignements divers / à votre service.

*Le temps passe mais les préoccupations restent les mêmes...*

# Déchets, Marque déposée et Académie française...

Dès réception de la circulaire et des flyers du SYGOM concernant la réhabilitation du site d'Aubevoye, un point m'a interpellé : « **déchèterie** » au lieu de « **Déchetterie** », orthographe retenue par mon Larousse de 1996, qui me précise qu'il s'agit d'un nom déposé, et utilisée dans le journal et le site depuis des années...



Après quelques recherches nous découvrons ceci.

- Le nom « **Déchetterie** » est une marque déposée par l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie - [www2.ademe.fr](http://www2.ademe.fr)) qui ne répond donc à aucune règle d'orthographe.

- \* En choisissant la forme « **déchèterie** », l'Académie française a marqué sa préférence pour la forme la plus simple et la plus conforme à l'esprit de la langue. Force est de constater en effet que les termes féminins comportant le suffixe **-erie** et directement dérivés de substantifs en **-et** ne comptent qu'un seul **t** : c'est le cas de termes entrés dans l'usage depuis fort longtemps, comme **bonneterie** (XVe siècle), **gobeletterie** (XVIIIe siècle), **mousqueterie** (XVIIe siècle) ou **parqueterie** (XIXe siècle). Le mot **billetterie**, créé très récemment (1873), pour remplacer l'anglais *ticketting*, fait figure d'exception (la graphie **billetterie**, bien qu'elle ne soit enregistrée par aucun dictionnaire, est d'ailleurs assez largement usitée).

D'autre part, l'Académie a tenu à ce que **déchèterie** comporte un accent grave afin d'en indiquer clairement la prononciation, conformément à l'esprit des Rectifications de l'orthographe de 1990 car, à la différence de la plupart des termes cités ci-dessus où deux prononciations du **e** sont possibles (**è** ou **eu**), le terme **déchèterie** ne connaît que la prononciation **è**. Précisons également que le terme **déchetterie** était à l'origine un nom déposé et que le choix de la forme **déchèterie** permettait, au moment où elle est entrée dans le Dictionnaire, d'éviter que l'usage de ce terme puisse être limité.

Il faut néanmoins reconnaître que la forme **déchetterie** s'est très largement répandue dans l'usage : il est probable que l'Académie étudiera à nouveau le terme lors de la prochaine édition de son Dictionnaire et réfléchira à la possibilité de signaler les deux graphies.

\* Source [www.academie-francaise.fr](http://www.academie-francaise.fr)

Un peu de culture générale « superflue » ne peut jamais faire de mal et les rédactionnels afférents du site Internet et du journal ont été amendés conformément...

■ ALAIN CLERFEUILLE

# Fête du Village

samedi 15 juin

Soirée **Paëlla Royale**  
et animation surprise

**BRAZIL**

Sonorisation par  
*Christian Mérieux*



## BRUITS

PAR ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 17 JUIN 1998,  
**LES BRUITS MOMENTANÉS  
DE BRICOLAGE OU DE JARDINAGE**  
SONT ENCADRÉS PAR DES HORAIRES PENDANT  
LESQUELS ILS PEUVENT ÊTRE PRODUITS.

**du LUNDI au VENDREDI**  
**de 8h30 à 19h30**

POUR LES PARTICULIERS  
coupure de 12 h à 14 h

**SAMEDI**  
**de 9h à 12h et de 15h à 19h**

**DIMANCHES et JOURS FÉRIÉS**  
**de 10h à 12h**





## POISSONNERIE

S.A.S. REMY

PÊCHE NORMANDE EN PROVENANCE  
DE DIEPPE, FÉCAMP ET LE TRÉPORT

Poisson préparé par nos soins  
en direct du pêcheur au consommateur !

*Possibilité de livraison à domicile*

**Thomas Quilan 06 62 92 35 98**

**Tous les jeudis à Port-Mort  
de 15h15 à 17h00**

*Parking de l'école, à côté de la Baguette Magique*



**NOUVEAU**  
**HORSE LOCATION**

A VOTRE SERVICE

Location courte durée de véhicules pour le transport de vos chevaux, avec ou sans remorque  
Transport et livraison possible du véhicule

120 Grande Rue 27940 Port Mort  
06.15.28.00.21 / 06.09.65.61.12

[www.horse-location.com](http://www.horse-location.com)

facebook



## Philippe CARON

Parcs & Jardins

Soins des arbres - Élagage  
Toutes tailles (haies, arbres fruitiers, etc.)

64 Grande rue  
27940 PORT-MORT

**06 70 02 16 85**





### Approbation du compte-rendu de conseil en date du 18 décembre 2012

Dans les remboursements de frais, il fallait lire « puisque ceux-ci n'étaient pas payables par mandat administratif » et non l'inverse. Aucune autre observation n'étant apportée, le compte-rendu de cette séance est approuvé à l'unanimité.

### Assurance remorque tonne à eau

Lors de l'achat de ce matériel, au mois de juin dernier, il avait été décidé de demander un avenant pour assurer la tonne à eau en tous risques. Avec le système de fonctionnement de la SMAACL, le calcul de la prime d'assurance n'a été connu qu'en fin d'année 2012. Compte tenu du montant annuel de la prime et de la valeur du matériel assuré, il est finalement décidé d'assurer cette remorque simplement en responsabilité civile en l'associant au véhicule communal. De ce fait, seul le véhicule *Nemo* pourra tracter cette tonne à eau.

Cependant, la redevance de l'assurance de juin à décembre 2012 reste due à la SMAACL, soit un montant de 149,20 €. De plus, le montant de notre prime, au titre de l'année 2013, pour la flotte automobile a été calculé avec les précédentes garanties. La SMAACL nous a précisé que nous devons acquitter la totalité de ce montant et être ensuite destinataire d'un remboursement. Nous venons d'apprendre que nous devons acquitter en supplément le reliquat 2012 et attendre la fin de l'année 2013 pour obtenir le remboursement du trop versé.

Le Conseil Municipal déplore ce fonctionnement et trouve anormal que le montant d'une prime d'assurance ne soit connu qu'en fin d'année pour une souscription au mois de juin. Cela aurait permis à la commune de déterminer le choix des garanties dès le départ.

### Mise en concurrence des contrats d'assurance

Tous nos contrats d'assurance (y compris les risques statutaires du personne communal) arrivent à échéance au 31 décembre 2013. Il convient de lancer une nouvelle consultation.

La société Cap Service Public propose ses services pour établir le cahier des charges et assurer la mise en concurrence. Le prix de la mission est de 690 € H.T. et 50 % du montant H.T. des économies réalisées la première année sur les cotisations d'assurances préexistantes à la consultation. La rémunération fixe sera calculée après le démarrage de la mission.

Le Conseil Municipal donne son accord sur cette modalité de mise en concurrence et charge M<sup>me</sup> Alquier de signer tout document nécessaire à cette mission.

### Zone de sécurité prioritaire mixte : principe de la vidéo-surveillance et actions possibles

L'État renforce les dispositifs policiers sur son territoire et les communes sont contactées pour participer à un maillage sur l'axe de la Seine. Il existe sur cette zone des actions subventionnables pour les communes.

Des caméras peuvent être installées pour prévenir les actes de terrorisme et les atteintes à la sécurité des personnes et des biens dans des lieux à risques. Seules les autorités publiques (dont les municipalités) peuvent filmer sur la voie publique. Des procédés de masquages sont mis en place pour ne pas visualiser chez les particuliers.

En parallèle, d'autres actions sont prévues, comme des actions contre les violences conjugales (M. Plé qui est en pourparler avec une association propose son aide) et des aides pour les jeunes, notamment entre 16 et 25 ans.

Après avoir établi un diagnostic de notre commune, les gendarmes proposent l'installation de deux caméras avec une subvention de 50 %, soit un coût estimé pour la commune à 7 500 €.

Il est demandé un accord de principe pour que les services de la gendarmerie établissent un mini cahier des charges.

En prenant en considération que seules les autorités préfectorales ou judiciaires pourront visionner les enregistrements et que les habitations seront masquées, le conseil municipal en donne son accord.

### École – projet de retrait d'une classe élémentaire

Le Conseil Municipal prend connaissance du courrier nous informant du projet de retrait du 3<sup>ème</sup> poste élémentaire dans notre école. Après la fermeture de celle-ci, la moyenne par classe se situerait en deçà de la capacité d'accueil fixée à 27 élèves par classe.

Madame Alquier précise que nous avons actuellement quatre enfants en cours d'inscription qui n'étaient pas prévus dans les effectifs de la rentrée. D'autre part, si l'inspection académique a noté qu'il n'y a que peu de constructions nouvelles à venir sur la commune, elle n'a pas pris en compte les maisons actuellement à la vente.

Dans nos effectifs actuels, il y a des enfants qui rencontrent des difficultés scolaires, ce qui a d'ailleurs nécessité la mise en place d'une assistante de vie scolaire. Ces situations sont donc plus difficiles à gérer pour des classes à plusieurs niveaux. Que se passera-t-il si dans le courant de l'année si les futures ventes immobilières nécessitent de nouvelles inscriptions à l'école ? Il est d'ailleurs décidé de recenser les propriétés étant à vendre à la connaissance de la commune.

Pour ces raisons, le conseil municipal demande à ce que l'on puisse surseoir à la fermeture de cette classe pour l'année scolaire prochaine.

### ÉCOLE : RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

À compter de la rentrée 2013, la réforme sur les rythmes scolaires prévoit de dispenser l'enseignement du 1<sup>er</sup> degré sur neuf demi-journées en incluant le mercredi matin. La demi-journée sera de 3 heures ½ au maximum. Les enfants quitteront la classe ¾ heures plus tôt l'après midi ou verront une pause méridienne allongée.

Ce nouvel aménagement des rythmes scolaires impactera obligatoirement le temps péri-scolaire (compétence de la communauté de communes). Une partie du personnel encadrant les élèves après la classe devra être titulaire du BAFA.

Il est cependant possible de demander une dérogation (avant le 31 mars) pour appliquer cette réforme à partir de la rentrée 2014, ou pour permuter le mercredi matin avec le samedi matin (dans ce dernier cas, il convient de présenter un projet d'éducation territoriale).

La C.C.A.E. qui gère le temps péri-scolaire ne souhaite pas gérer cette nouvelle organisation pour la rentrée 2013, n'étant pas en mesure d'ici le mois de septembre, de résoudre les problèmes de personnels, de projets éducatifs et surtout de transport scolaire par rapport aux regroupements pédagogiques.

Notre communauté de communes n'est cependant pas opposée à ce que Port-Mort (comme cela a été envisagé) commence l'expérience en 2013 puisque nous n'avons pas besoin d'avoir recours aux cars scolaires. Dans ce cas, la CCAE mettra du personnel à disposition de la commune dont les frais seront remboursés à la communauté de communes.

M<sup>me</sup> Alquier précise qu'il existe des aides pour les communes qui démarreront en 2013 (pour l'année scolaire prochaine) d'un montant de 50 € par élève. 45 € supplémentaires peuvent être destinés aux communes bénéficiaires de la Dotation de Solidarité Rurale Cible, ce qui n'est pas notre cas.

Le prix de revient de cette mise en place à la rentrée 2013, pour la commune, est estimé à 5 500 € (dont il faudra prévoir le financement de septembre à décembre au budget primitif 2013 et de janvier à juin au budget primitif 2014).

M<sup>me</sup> Alquier demande au conseil municipal de se prononcer sur l'éventualité de l'application de la réforme des rythmes scolaires dès la rentrée prochaine avec le mercredi matin scolarisé. Il est également précisé que nous posséderons les locaux nécessaires aux activités péri-scolaires puisque la maison pour tous sera en fonctionnement.

MM. Plé, Lehalleur et Moreau se prononcent pour une application à partir de septembre 2014 et souhaitent demander, dès maintenant, une dérogation pour différer cette mise en place.

Les autres conseillers veulent continuer à étudier la réforme des rythmes scolaires dès le mois de septembre prochain. La décision sera prise lors du conseil du municipal du mois de mars prochain.

D'autre part, la maison pour tous permettra d'ouvrir le centre de loisirs pendant les grandes et petites vacances. Les mercredis après-midi sont à l'étude, mais à la condition qu'il y ait au moins 20 enfants inscrits. Un sondage sera effectué très prochainement auprès des familles.

La prolongation de l'heure de fermeture de la garderie périscolaire à 19 heures est également envisagée et sera incluse au sondage.

## Point sur les travaux E.M.S.

Le réservoir, mis en place pour desservir la Communauté de Communes Eure Madrie Seine est maintenant rempli d'eau. La distribution d'eau est ajournée, une étude d'environnement étant actuellement en attente.

Madame Alquier informe les conseillers municipaux qu'elle a envoyé un courrier à E.M.S. pour demander le rétablissement du chemin de randonnée pédestre entre Courcelles et Port-Mort, également sur l'emprise de notre commune (comme cela a déjà été fait sur Courcelles), sa détérioration étant due aux travaux d'adduction d'eau. La Fédération Française de Randonnée Pédestre a d'ailleurs écrit à la commune au sujet de ce chemin devenu impraticable. Il a également été demandé à E.M.S. de procéder au curage des conduites et avaloirs d'eau pluviales au niveau du carrefour de la rue de la Table et de la rue de Chateauneuf ; ce qui va être fait très prochainement.

Ces différents soucis sont donc en passe d'être résolus.

Il faudra également demander à E.M.S. de revoir l'implantation de l'interconnexion entre la communauté de communes et notre syndicat des eaux. En effet, cet équipement est installé à l'entrée du chemin face à la rue de la Vieille Côte devant l'accès d'une propriété et son emprise gêne le passage des véhicules.

## Point sur les travaux de la Maison pour Tous

Les vacances de Noël et les aléas météorologiques ont entraîné trois semaines d'arrêt. Le chantier suit maintenant normalement son cours. On espère la fin des travaux de couverture pour cette semaine et la pose des menuiseries extérieures dans la foulée. Le bâtiment sera donc bientôt clos et couvert. Si tout se déroule normalement, la finition des travaux est attendue dans le courant du mois de mai. Le Centre de Loisirs pourra donc être opérationnel dans ce nouvel équipement l'été prochain.

## ■ QUESTIONS DIVERSES

### Stage de formation

M<sup>me</sup> Alquier informe le conseil municipal que la commune ne cotise pas au Centre National de Formation de la fonction Publique Territoriale (CNFPT) pour les contrats d'accompagnement dans l'emploi. De ce fait, les formations proposées sont tout de même

accessibles à ces agents mais à titre payant pour la commune.

Le prochain stage de formation sur deux jours coûtera à la commune 72 € par journée de formation. Le Conseil Municipal en donne son accord.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 heures 50.

**Présents :** Guillemette ALQUIER - Maire, Christian CHOMIENNE, Annie DEVOUGE-BOYER, François LEHALLEUR, Christian LORDI, Gérard MOREAU, Philippe PLÉ, Alain TRÉGLOS.

**Absente :** Bruno ARGENTIN, Gilles AULOY (pouvoir donné à Alain TRÉGLOS), Emmanuelle LEBLANC.

**Secrétaire de séance :** Gérard MOREAU



## CONSEIL du 19.03.13

### Démission d'un conseiller municipal

M<sup>me</sup> Alquier informe les conseillers municipaux qu'elle a reçu en fin de semaine dernière la démission de ses fonctions de conseiller municipal, de M. Argentin Bruno. Le nombre des conseillers est désormais porté à dix.

### Approbation du compte-rendu de conseil en date du 13 février 2013

Aucune observation n'étant apportée, le procès-verbal de cette séance est approuvé à l'unanimité.

### ■ RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

La prise en charges des élèves après la classe dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires revient à la Communauté de Communes des Andelys, celle-ci exerçant la compétence périscolaire.

Les autres communes membres de la C.C.A.E. n'envisagent pas de mise en application de la réforme des rythmes scolaires dès la prochaine rentrée. Notre village n'étant pas en regroupement pédagogique, la mise en place d'une logistique transport scolaire n'est pas nécessaire ; ce qui nous permet d'expérimenter dès 2013 le nouveau temps scolaire.

La C.C.A.E. mettra les animateurs périscolaires à disposition de la commune qui remboursera ces frais de personnel à prix coûtant. L'impact financier pour la commune est estimé à 5 000 € pour l'année scolaire (après déduction des aides accordées par l'État pour les communes qui assurent la mise en place en 2013), soit 2 500 € pour l'année 2013.

D'autre part, l'établissement d'une convention de partenariat entre la C.C.A.E. et la Caisse d'Allocations Familiales est en cours, et sera mise en place pour 5 ans, et ce nouveau temps périscolaire pourra être subventionné par cet organisme ; ce qui viendra minimiser le coût financier de la collectivité.

La prolongation de la garderie périscolaire jusqu'à 19 heures le soir est également en pourparler.

Le fait de différer l'application de la réforme des rythmes scolaires sur une année risque de nous priver du soutien de la CAF dans les prochaines années à venir en raison de la convention qui sera conclue prochainement.

Après avoir mis l'application de cette réforme au vote, celle-ci sera appliquée dans notre commune, dès la rentrée 2013.

**Ont voté contre :** M. Auloy Gilles qui juge cette réforme difficilement applicable dans plusieurs communes, M. Plé Philippe (qui a donné pouvoir à M. Auloy), M. Moreau Gérard.

**Abstention :** M. Lehalleur François (pour ne pas pénaliser les autres activités périscolaires comme l'ouverture prévue d'un centre de loisirs dans la Maison pour Tous).

**Ont voté pour :** M<sup>me</sup> Alquier Guillemette, M<sup>me</sup> Devouge-Boyer Annie, M. Chomienne Christian, M. Tréglos Alain, M. Lordi Christian.

### Convention pour le classement des archives

Le Centre de Gestion de l'Eure propose la mise à disposition d'archivistes pour le tri et le classement des archives. Si nos archives sont classées, elles ne le sont pas de façon réglementaire et il convient de reprendre également tous les dossiers anciens pour procéder aux éliminations réglementaires soumis à une procédure spéciale.

Il nous est également proposé des conseils sur les techniques pour la gestion quotidienne des archives. En l'état actuel, le recouvrement des archives, normalement obligatoire après chaque élection municipale sera difficile à réaliser.

Une archiviste s'est rendue dans notre mairie pour établir un diagnostic sur la quantité, la conservation et le classement de nos différents documents et cartons.

Entre les différentes armoires dans la salle de conseil (archives récentes) et les archives entreposées au 2<sup>ème</sup> étage, le travail de tri et classement a été estimé à 19 jours. Cette prestation d'archivage est facturée 185 € par jour, soit une mission de 3 515 €.

Les conseillers municipaux, conscients de la nécessité de rationaliser nos archives, en acceptent le principe et autorise Madame Alquier à signer la présente convention avec le Centre de Gestion.

Cependant, compte tenu des frais engagés, il sollicite l'octroi d'une subvention auprès des services de la DRAC et charge M<sup>me</sup> le Maire d'établir cette demande.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 heures.

**Présents :** Guillemette ALQUIER - Maire, Gilles AULOY, Christian CHOMIENNE, Annie DEVOUGE-BOYER, François LEHALLEUR, Christian LORDI, Gérard MOREAU, Alain TRÉGLOS.

**Absente :** Philippe PLÉ (pouvoir donné à Gilles AULOY), Emmanuelle LEBLANC.

**Secrétaire de séance :** Gilles AULOY



## CONSEIL du 04.04.13

### Approbation du compte-rendu de conseil du 19 mars 2013

Le Conseil Municipal formule une remarque quant à la réforme des rythmes scolaires. Il avait été demandé une subvention de l'État attribué suivant le nombre d'élèves, au titre de l'année scolaire 2013/2014, pour aider au financement de cette mise en place.

M<sup>me</sup> Alquier est chargée d'établir tout document relatif à cette demande.

Aucune autre observation n'étant apportée, le procès-verbal de cette séance est approuvé à l'unanimité.

### ■ ■ BUDGET GÉNÉRAL

#### Approbation du compte de gestion 2012

Les résultats financiers des sections de fonctionnement et d'investissement étant identiques au compte-administratif qui va suivre, les conseillers municipaux acceptent à l'unanimité le compte de gestion 2012.

La section d'investissement laisse apparaître un excédent de 221 412,80 € et celle de fonctionnement un excédent de 132 363,42 €.

Le besoin de financement pour les restes à réaliser qui ont été établis en début d'année est de 292 535 €, ce qui laisse apparaître un besoin de financement à la fin de l'année 2012 de 77 122,20 €.

Le compte administratif 2012 est voté à l'unanimité (sauf par M<sup>me</sup> Alquier qui avait quitté la salle au moment du vote).

#### Affectation des résultats

##### • En section d'investissement :

La somme de 77 122,80 € est portée au compte 1068 (affectation sur excédent de fonctionnement et les 221 412,80 € sont inscrits au compte 001 (solde d'exécution d'investissement reporté) : ce qui représente le financement de l'investissement par le fonctionnement.

##### • En section de fonctionnement :

L'excédent diminué du besoin de financement pour investissement est inscrit au compte 002 (excédent antérieur reporté), soit 55 241,22 €.

### Contributions directes – vote des taux

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux cette année. Cependant, il est précisé que le produit attendu augmente proportionnellement à l'augmentation des bases.

Les taux restent donc fixés à 9,45 % pour la taxe d'habitation, 18,35 % pour la taxe foncière (bâti), 40,33 % pour le non bâti.

### Amortissements 2013 – fixation de la durée

Dans les communes de moins de 3500 habitants, l'amortissement n'est pas obligatoire pour les travaux de bâtiments. En revanche les participations versées aux groupements de collectivité le sont. Pour les amortissements à porter au budget de l'année 2013, il s'agit des travaux de voirie (effectués avec le concours de la CCAE) et des travaux de renforcement électrique (effectués avec le concours du SIEGE).

Il est décidé de procéder à ces amortissements sur une durée de 5 ans.

### Vote des subventions

Association des Loisirs	1 400,00 €
Comité des Fêtes	2 500,00 €
Association des Anciens Combattants	450,00 €
La Prévention Routière	80,00 €
Sauvegarde S <sup>t</sup> Pierre-la-Garenne	70,00 €
Les Papillons Blancs	150,00 €
Secours Catholique	400,00 €
Société de Chasse Port-Mort	150,00 €
<b>Total</b>	<b>5 200,00 €</b>

## les 5 erreurs par CIRET

### #4 LA PLAGE



Le copiste a commis 5 erreurs en reproduisant l'aquarelle de gauche : à vous de les retrouver ! Solution en page 27

## ■ COMPTE ADMINISTRATIF 2012

Section d'INVESTISSEMENT			
DÉPENSES		PRÉVU	RÉALISÉ
001	Solde d'exécution Investissement reporté	0,00 €	0,00 €
16	Remboursement d'emprunt	29 644,00 €	29 643,76 €
	Travaux voirie rue de chateauneuf	37 666,00 €	37 665,72 €
	Renforcement électrique rue de Pressagny & effacement réseaux	28 927,00 €	28 854,94 €
202	Frais d'études (Plan Local Urbanisme)	32 340,00 €	426,51 €
2151	Loges espaces verts	1 852,00 €	1 402,06 €
2151	Feux tricolores (sortie Vernon)	31 059,00 €	0,00 €
2157	Parking plateau sportif	33 838,00 €	32 837,45 €
2157	Terrain multi sports	67 086,00 €	66 826,44 €
2188	Achat de matériel (pompe chaleur bibliothèque, motoculture, bancs...)	7 143,00 €	7 134,24 €
2313	Maison pour tous	364 000,00 €	79 771,50 €
2182	Tonne à eau	1 310,00 €	1 310,00 €
2128	Barrières chemins	3 500,00 €	1 794,00 €
2151	Aménagement trottoirs	15 319,00 €	15 588,07 €
2152	Entrées de village	4 800,00 €	3 981,24 €
2313	Restauration et parvis église, vannes thermostatiques	17 015,00 €	13 043,27 €
<b>TOTAL</b>		<b>675 499,00 €</b>	<b>320 279,20 €</b>

RECETTES		PRÉVU	RÉALISÉ
	Excédent reporté	78 007,00 €	78 007,92 €
021	Virement de la section de fonctionnement	77 682,00 €	0,00 €
040	Opération d'ordre	552,00 €	552,00 €
1068	Excédent de fonctionnement	247 292,00 €	247 291,08 €
10222	Récupération de TVA	6 200,00 €	5 722,00 €
10223	Taxe Locale d'Équipement	4 727,00 €	7 178,00 €
1323	Subvention (Maison pour tous, élaboration PLU)	91 039,00 €	32 941,00 €
1641	Emprunt & cautionnement	170 000,00 €	17 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>675 499,00 €</b>	<b>541 692,00 €</b>

Section de FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES		PRÉVU	RÉALISÉ
011	Charges à caractère général ▼	137 000,00 €	132 759,43 €
	<i>Achats non stockables (eau, électricité, alimentation, fournitures diverses...)</i>	75 200,00 €	71 786,28 €
	<i>Services extérieurs (entretien bâtiments, terrains, voies et réseaux, assurances...)</i>	40 100,00 €	38 617,16 €
	<i>Autres services extérieurs (fêtes et cérémonies, Télécom, annonces, études...)</i>	20 100,00 €	20 747,49 €
	<i>Impôts et taxes</i>	1 600,00 €	1 608,50 €
012	Charges de personnel	186 460,00 €	183 820,16 €
65	Autres charges de gestion courante ▼	80 150,00 €	80 145,90 €
	<i>Participation aux Syndicats, contingent incendie, autres charges</i>	39 500,00 €	39 432,40 €
	<i>Subventions</i>	10 200,00 €	10 200,00 €
	<i>Indemnités</i>	30 450,00 €	30 513,50 €
66	Charges financières (intérêts des emprunts)	6 241,00 €	6 240,01 €
67	Charges exceptionnelles	40 970,00 €	0,00 €
042	Opérations d'ordre	552,00 €	552,00 €
023	Virement à la section d'investissement	77 682,00 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>529 055,00 €</b>	<b>403 517,50 €</b>

RECETTES		PRÉVU	RÉALISÉ
002	Excédent antérieur reporté	21 524,00 €	21 524,31 €
014	Remboursement sur personnel communal	1 000,00 €	4 698,74 €
70	Produit des services (dont cantine)	28 100,00 €	29 821,12 €
72	Travaux en régie (opération d'ordre)	0,00 €	0,00 €
73	Impôts & taxes ▼	318 065,00 €	323 904,00 €
	<i>Taxes sur les pylônes</i>	5 800,00 €	6 006,00 €
	<i>CCAÉ (compensation et solidarité)</i>	39 939,00 €	39 939,00 €
	<i>Contributions directes</i>	258 081,00 €	257 673,00 €
	<i>Taxes droit de mutation</i>	7 000,00 €	8 995,00 €
	<i>Fond de péréquation</i>	0,00 €	2 454,00 €
	<i>Fonds garantie</i>	7 245,00 €	8 837,00 €
74	Dotations et participations ▼	147 676,00 €	141 369,52 €
	<i>Dotations de l'État</i>	133 976,00 €	135 528,00 €
	<i>Compensation exonération par l'État</i>	5 000,00 €	5 216,00 €
	<i>Attribution fond départemental T.P.</i>	8 700,00 €	145,00 €
	<i>Divers</i>	0,00 €	480,52 €
75	Produits de gestion (location immobilière)	12 190,00 €	14 529,74 €
76	Produits financiers	0,00 €	5,68 €
77	Produits exceptionnels (dont indemnités de sinistre)	500,00 €	27,81 €
<b>TOTAL</b>		<b>529 055,00 €</b>	<b>535 880,92 €</b>

# COMPTE ADMINISTRATIF 2012

## BUDGET PRIMITIF 2013

Le budget primitif a été voté à l'unanimité.

Section d'INVESTISSEMENT		
DÉPENSES		
001	Déficit d'investissement reporté	0,00 €
1641	Remboursement des emprunts	41 943,00 €
20415	Reprofilage rue de Châteauneuf	45 600,00 €
20	Frais d'étude (document d'urbanisme & insertions)	34 343,00 €
2313	Maison pour tous	294 888,00 €
2152	Feux tricolore carrefour sortie Vernon	31 059,00 €
	Terrain de tennis	25 956,00 €
	Aménagement voirie/ Grande rue	16 532,00 €
2188	Achat de matériel (aspirateur, matériel bureau...)	14 210,00 €
2313	Travaux de bâtiments (mur mairie & aménagement archives)	8 360,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>512 891,00 €</b>

RECETTES		
001	Excédent antérieur reporté	221 412,80 €
040	Opération d'ordre	13 855,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	91 428,00 €
1068	Excédent fonctionnement capitalisé	77 122,20 €
10222	Remboursement de TVA	34 258,00 €
10223	Taxe Locale d'Equipement	6 756,00 €
10251	Subvention Maison pour tous	53 475,00 €
10 & 13	Subventions PLU	4 260,00 €
1342	Subvention travaux voirie	5 324,00 €
10251	Participation ALPM (court tennis)	5 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>512 891,00 €</b>

Section de FONCTIONNEMENT		
DÉPENSES		
011	Charges à caractère général ▼	147 790,00 €
	<i>Achat non stockables (eau, électricité, alimentation, fournitures diverses)</i>	78 700,00 €
	<i>Services Extérieurs (entretien bâtiments, terrains, voies et réseaux, assurance...)</i>	44 900,00 €
	<i>Autres services extérieurs (fêtes et cérémonie, Telecom, annonces, études)</i>	22 590,00 €
	<i>Impôts et taxes</i>	1 600,00 €
012	Charges de personnel	192 270,00 €
65	Charges de gestion courante ▼	84 390,00 €
	<i>Participation aux syndicats, contingent incendie</i>	30 950,00 €
	<i>Subvention au CCAS</i>	2 000,00 €
	<i>Subventions associations</i>	5 200,00 €
	<i>Budget annexe Vieille Tour</i>	15 600,00 €
	<i>Indemnités</i>	30 640,00 €
66	Intérêts des emprunts	11 244,00 €
67	Charges exceptionnelles (réserves)	33 482,22 €
042	Opérations d'ordre	13 855,00 €
022	Dépenses imprévues	2 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	91 428,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>576 459,22 €</b>

RECETTES		
002	Excédent antérieur reporté	55 241,22 €
013	Remboursement sur rémunération personnel	7 500,00 €
70	Produit des services (cantine)	32 000,00 €
73	Impôts & taxes ▼	327 534,00 €
	<i>Contributions directes</i>	254 182,00 €
	<i>Taxe sur les pylônes</i>	5 800,00 €
	<i>Autres taxes (dont compensation &amp; solidarité CCAE)</i>	54 184,00 €
74	Dotations et participations ▼	138 684,00 €
	<i>Dotation État</i>	134 586,00 €
	<i>Compensation exonération par l'État</i>	8 700,00 €
	<i>Fond Départemental Taxe Professionnelle</i>	5 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante (locations)	15 500,00 €
77	Produit exceptionnel	0,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>576 459,22 €</b>

la BD de CIRET

UN JOURNAL EN OR



# BUDGET PRIMITIF 2013

## BUDGET ANNEXE VIEILLE TOUR

### Approbation du compte de gestion

Les résultats financiers des sections de fonctionnement et d'investissement étant identiques au compte-administratif qui va suivre, les conseillers municipaux acceptent à l'unanimité le compte de gestion 2012.

### Vote du compte administratif 2012

Section de fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
61522	entretien bâtiment	- €	7474	subvention commune	1 000,00 €
023	virement investissement	2 143,26 €	7713	don	1 300,00 €
		2 143,26 €			2 300,00 €

Section d'investissement					
Dépenses			Recettes		
2313	travaux bâtiments	4 163,26 €	1068	excédent reporté	2 020,00 €
			021	virement fonctionnement	- €
		4 163,26 €			2 020,00 €

Le compte administratif 2012 est voté à l'unanimité (sauf par M<sup>me</sup> Alquier qui avait quitté la salle au moment du vote).

### Affectation des résultats

La section de fonctionnement laisse apparaître un excédent de 156,74 € qui sera reporté en fonctionnement et la somme de 2 143,26 € sera affecté au compte 1068 (affectation en réserve) : ce qui représente le financement de l'investissement par le fonctionnement.

### Budget primitif 2013

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de 15 806,74 €, la section investissement à 23 510 €.

Section de fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
61522	entretien bâtiment	84,00 €	002	excédent reporté	156,74 €
023	virement investissement	15 722,74 €	7474	subvention commune	15 600,00 €
			7713	don	50,00 €
		15 806,74 €			15 806,74 €

Section d'investissement					
Dépenses			Recettes		
2313	travaux bâtiments	21 366,74 €	1348	subvention parlementaire	5 000,00 €
	déficit investissement	2 143,26 €	10222	FCTVA	644,00 €
			1068	excédent fonctionnement	2 143,26 €
			021	virement fonctionnement	15 722,74 €
		23 510,00 €			23 510,00 €

Ce budget primitif a été voté à l'unanimité.

### Régie d'avances

#### - Augmentation du montant

Celle-ci a été instaurée au départ, notamment pour l'achat des timbres poste. Compte tenu de l'augmentation du coût de l'affranchissement, le Conseil Municipal décide de porter le montant de la régie d'avances à 500 €, au lieu des 400 € prévu initialement.

D'autre part, certains achats sont à acquitter par le biais d'Internet : ce qui est le cas pour notre logiciel antivirus et la société qui héberge notre site Internet et nous fournit la plate-forme pour les appels d'offres des marchés publics. Le Point-poste de la commune accepte également les paiements par carte bancaire.

Le Conseil Municipal liste les achats concernés par cette régie, à savoir :

- Achat de timbres
- Paiement par le biais d'Internet pour logiciels, pour l'hébergement de notre site Internet et la plate-forme de publication des appels d'offres
- Achat en papeterie
- Achat pour entretien de bâtiments ou espaces verts.

Tout en précisant que sur ces deux derniers points, la régie est à utiliser uniquement lorsqu'il n'est pas possible d'acheter auprès de nos fournisseurs habituels et qu'il n'y a pas de possibilité d'ouverture de compte en raison du caractère d'exception.

La régie que nous possédons actuellement ne fonctionne qu'avec des paiements en numéraire. Compte tenu des achats ci-dessus évoqués, le conseil municipal décide que le régisseur sera détenteur d'une carte de paiement. Madame le Maire est autorisée à effectuer toutes démarches dans ce sens et à signer une convention avec les services fiscaux.

### Confirmation d'un emplacement réservé au Plan d'Occupation des Sols et achat d'une parcelle à la Roque

La parcelle cadastrée ZE n° 9 au lieu-dit La Fosse Jamet fait l'objet d'une adjudication. Le notaire chargé du dossier demande au conseil municipal sa position quant à son emplacement réservé à notre plan d'occupation des sols pour la création d'un « foirail » pour les manifestations publiques (activités sportives, foire à tout, fête foraine...).

Le conseil municipal maintient sa position quant à cet emplacement réservé et souhaite rendre la commune acquéreur de cette parcelle.

D'autre part, la parcelle cadastrée AL 207 (9 ares 91 ca) est également concernée par cette adjudication. Elle se situe sur l'esplanade en dessous de la partie rocheuse de la Roque, entre une sente rurale et une parcelle appartenant déjà à la commune. Le Conseil Municipal juge opportun d'acheter cette parcelle vu les prévisions futures de recherches et d'aménagement du site de Châteauneuf et autorise M<sup>me</sup> le Maire à effectuer toute démarche dans ce sens.

### Tableau du personnel communal

• **Suppression du poste d'ATSEM principale**  
L'agent qui était titulaire de ce poste est partie en retraite. De ce fait, le conseil municipal ferme ce poste et ouvre à la place un poste d'ATSEM 1<sup>ère</sup> classe.

• **Création d'un poste sur emploi permanent - ATSEM à temps non complet**  
La durée hebdomadaire de ce poste, qui viendra en complément d'un poste d'adjoint des services techniques de 2<sup>ème</sup> classe (poste pourvu pour la surveillance du restaurant scolaire et l'entretien des locaux après la classe et pendant les vacances scolaires), sera exactement définie après les modalités de mise en place de la réforme des rythmes scolaires.

Dès maintenant, le conseil municipal autorise le recrutement d'un contractuel sur cet emploi permanent pendant une durée de trois ans et fixe la rémunération de ce poste à l'indice brut 303, majoré 313 de l'échelle 4, à laquelle s'ajouteront les suppléments et indemnités en vigueur.

### Autorisation heures supplémentaires

La direction régionale des finances publiques a émis une observation quant aux quelques heures supplémentaires qui ont été payées à certains de nos agents au cours de l'année 2011 et réclame la délibération du conseil municipal fixant la liste des emplois et des missions impliquant la réalisation de ces heures. Ce sujet n'a jamais été mis à l'ordre du jour d'un conseil.

Le Conseil Municipal prend connaissance de cette obligation et fixe le cadre de ces heures supplémentaires potentielles, à savoir, dans le cadre d'un surcroît de travail ponctuel, pour :

- les agents d'entretien des espaces verts et des bâtiments communaux
- le secrétariat de mairie
- les agents intervenant dans le cadre des services scolaires et péri-scolaires (exemple : aide aux instituteurs pendant les sorties pédagogiques).

Celle-ci seront rémunérées suivant la réglementation en vigueur.

**Maison pour tous**

- Suivi des travaux

M. Lordi fait part des problèmes d'étanchéité rencontrés avec le lot couverture, notamment au niveau de la terrasse. Ce contre-temps a entraîné un retard des autres corps de métier. Il a également été nécessaire d'installer un chauffage de chantier pour enlever l'humidité dans le bâtiment.

- Avenant – Lot revêtement de sol

Il s'agit d'un avenant négatif concernant la suppression, pour des raisons techniques, des plinthes en PVC pour les remplacer par des plinthes en bois. Son montant s'élève à la somme de - 393,48 €.

Le Conseil Municipal autorise M<sup>me</sup> Alquier ou M. Lordi à signer l'avenant avec l'entreprise Solution.

**■ QUESTIONS DIVERSES**

**Avenant avec la SMACL pour l'assurance des risques statutaires**

Cette prime d'assurance est calculée sur l'assiette des salaires versés au titre de l'année N -1. Une prime provisionnelle est acquittée en début d'année et des avenants de régularisation sont émis l'année qui suit.

Le Conseil Municipal prend connaissance du surcroît de prime d'un montant de 683,43 € pour les agents CNRACL et d'un remboursement de cotisations de 159,56 € pour les agents IRCANTEC. La commune est donc redevable d'une somme 523,87 € à la SMACL pour l'assurance des risques statutaires,

Le conseil municipal maintient sa position quant au paiement immédiat de la somme de 222,96 € réclamé au titre d'un reliquat de l'année 2012 (assurance remorque et bris de machine). En effet la remorque tonne à eau n'est plus assurée en tous risques, alors que nous avons acquitté notre prime d'assurance 2013 dans ce sens. Les conseillers municipaux décident d'attendre la régularisation de cette situation avant de régler le solde dû à la SMACL (sauf la régularisation du contrat des risques statutaires).

**Présents :** Guillemette ALQUIER - Maire, Gilles AULOY, Christian CHOMIENNE, Annie DEVOUGE-BOYER, Christian LORDI, Gérard MOREAU, Philippe PLÉ, Alain TRÉGLOS.  
**Absente :** Emmanuelle LEBLANC, François LEHALLEUR.  
**Secrétaire de séance :** Annie DEVOUGE-BOYER

# Démarches pour la réouverture de la passerelle du barrage



VNF.

VNF a supprimé en 2006 l'accès au public de la passerelle sur le barrage. Des démarches sont tentées pour une possible réouverture souhaitée par beaucoup.

Voici un état de la situation.

D'une part, Voies Navigables de France à qui appartient la passerelle du barrage de Port-Mort en a interdit l'accès au public pour des raisons de sécurité. Cette disposition a mécontenté nombre de promeneurs. La commune avait alors obtenu le droit de passage des personnes devant se rendre outre Seine pour travailler et n'ayant pas de véhicule. Celui-ci a également été supprimé par la suite par VNF.

D'autre part, le PPRT de l'usine Nufarm prévoit une interdiction de passage du public sur la portion du chemin de halage située derrière cette dernière pour des raisons de sécurité, puisque cette section est située dans la zone de risque maximum. Ce chemin est un lieu de promenade, comme l'était la passerelle. Par contre, ce PPRT n'influe pas sur l'ouverture au public ou non de la passerelle. La fermeture de cette dernière reste donc de la responsabilité de VNF.

Dans le souci de préserver des lieux de promenade, une réunion, à l'initiative de M<sup>me</sup> la Sous-Préfète, s'est tenue avec VNF, la DREAL et les communes concernées soit Gaillon, Saint-Pierre-la-Garenne et bien sûr Port-Mort, pour tenter de trouver une solution à la réouverture au public de la passerelle.

Un accord a été trouvé pour qu'une étude de faisabilité soit conduite par VNF, à sa charge. Elle a pour but de chiffrer les travaux de remise en accessibilité de la passerelle. VNF souhaite que ces travaux soient supportés par les collectivités. Il est peu probable que celles-ci puissent supporter un tel coût. En tout état de cause, il faut préciser que l'étude de faisabilité n'engage pas les communes.

La commune mène en parallèle des recherches sur l'historique de la passerelle, afin de vérifier si le passage du public n'est pas dû, puisque le barrage est édifié sur un gué.

Il y a certainement un long chemin à parcourir avant une réouverture au public et l'issue de la démarche est très incertaine, mais celle-ci permettra d'avoir toutes les clés en main pour décider.

**■ GUILLEMETTE ALQUIER**

**UNE SOIRÉE DE DÉTENTE  
ET DE CONVIVIALITÉ**

**CHAQUE MARDI  
À PARTIR DE 19H45**

**PLACE DE LA MAISON DE  
VILLAGE**

**PÉTANQUE**

**LOISIR POUR TOUS**

Droits réservés





La réunion publique sur la présentation du Plan d'Aménagement et Développement Durable, partie importante du Plan Local d'Urbanisme, s'est déroulée comme prévue le 25 mars. Vous êtes venus nombreux (une centaine) prendre connaissance des orientations que la commune souhaite donner au PLU. Les échanges avec les participants ont été fructueux et les observations intéressantes. Merci de votre participation et rendez-vous pour la prochaine réunion publique qui devrait se tenir fin d'été/ début de l'automne.

■ GUILLEMETTE ALQUIER

**Fête de la  
MUSIQUE**  
21 JUIN

**MAISON DE VILLAGE • PORT-MORT**

Musiciens confirmés, musiciens amateurs, musiciens débutants venez nous rejoindre ce jour là et exprimer vos talents !

Les groupes de **Gérald Berthos Ukupop**, et de **Stéphane Thériau Pourquoi** ont déjà répondu présents à l'appel !

**Et pourquoi pas vous ?!**

Sonorisation par  
**Franck Lefèvre**



La politique de la petite enfance a pour but de favoriser le développement physique et psychique de l'enfant, de permettre son épanouissement et de garantir son bien-être. Elle doit prendre en compte son environnement familial. Les modes de garde proposés aux familles doivent respecter ces principes (loi 2005-706 du 7 juin 2005).

A cet effet, les familles ont la possibilité d'opter pour un accueil individuel (assistante maternelle) ou un accueil collectif (crèche, halte garderie, jardins d'enfants...).

Les assistantes maternelles sont des personnes qui, moyennant une rémunération, accueillent des enfants à leur domicile. Ces personnes ont un agrément délivré par les services de PMI du Conseil Général.

La commune de Port-Mort compte **7 assistantes maternelles** (au 01/02/2013).

Leurs coordonnées et modalités d'accueil sont désormais disponibles dans la rubrique **À votre service** en dernières pages du journal.

## MOTS FLÉCHÉS 34 par Bernard Ciret & Alain Clerfeuille

COLÉREUX		HABITUE		BLAFARD		ENCERCLÉE		QUI NE TIENNENT PAS DEBOUT		A ROULÉ SUR LA LUNE		SANCTION		FEMME DE LETTRES
RENVERSÉE		ON Y FAIT POUSSER		PROBLÈME RÉNAL				FACTEUR !		PARSÈME D'EMBÛCHES		PIQUANT D'UN ÉCRIT		
								CONSTERNE						
PAUSE DES ENFANTS						PEU SOUVENT								
NÉGOCIÉ										UNIT				
PEUT ÊTRE PASSIONNEL						MÉTAL À VAISSELLE						RÈGLE D'ARCHITECTE		
COUP JAPONAIS						ARRÊT MOMENTANNÉ						RÉVOLUTION		
				EXISTENT BIEN						GOUSSE DE CUISINE				
				ÎLE DE FRANCE						LAC DU SOUDAN				SUIS LES ORDRES
APRÈS LE PAS		VENTILÉ				PARTIE D'UNE VOILE				CALMES				
				DISPERSÉES								DRAME LYRIQUE		
				ÉLIMER								ATTENTION !		
DONT IL EST PRÉCISÉMENT QUESTION		ATTRAPÉ			CONJONCTION OU MÉTAL	LIANT				ARGENT			SON CHEF-LIEU EST TOULON	
		PEUT SUIVRE TIC				PROTÈGE LES ANIMAUX								
			DÉNUÉS D'ESPRIT							TORRENT PYRÉNÉEN				
			CETTE CHOSE LÀ					DE LÀ		CACHÉ				
MAINTENIR														
RÉCOMPENSE						RÂLERAI								
					ADMIRATEUR					UTILISATEURS ANGLAIS !				

## SUDOKU'S 25 par Sudoku Infini® Mindscape®

Facile 9 min.

				6	7			5
5			9				7	2
7	1	8			4			6
9				6	1			4
		5		9	3	6		
6		1		2				3
	6				2	7	3	
3			6	1	9	5		
1		4				2		

Normal 12 min.

		8	2					7
		3	9		7	6	1	
				5				3
9		1		3				7
	3	5	4	7				
	2				5	8		
7		6	5				9	2
		4	3				8	
	9	2					1	

## SOLUTIONS JEUX 58

### MOTS FLÉCHÉS 33

S	C	O	P	C	E	A						
R	A	T	I	S	S	E	R	O	N	T	D	E
G	A	L	A	V	O	I	L	E	O	U	T	
K	I	R	F	R	E	I	N	T	E	S	L	A
T	I	T	R	E	E	T	E	C	T	U		
E	T	R	A	T	A	E	N	C	O	R	E	
A	A	N	I	M	A	L	E	N	R	U		
P	I	O	N	R	I	C	L	O	S	E	S	
R	A	S	E	E	O	E	D	E	M	E	U	
C	E	S	A	R	Z	U	T	B	I	L	L	E
I	T	I	N	E	R	A	I	R	E	I	L	
B	U	S	C	A	P	S	U	L	E	S	O	S

### SUDOKU'S 24

9	3	7	8	5	6	2	4	1
2	6	1	4	7	3	8	5	9
4	5	8	9	2	1	7	6	3
6	7	9	5	8	2	1	3	4
5	4	2	1	3	7	9	8	6
1	8	3	6	4	9	5	7	2
7	1	5	2	6	4	3	9	8
8	9	4	3	1	5	6	2	7
3	2	6	7	9	8	4	1	5

2	9	6	7	5	1	8	4	3
7	3	8	6	4	9	2	1	5
1	5	4	3	8	2	7	6	9
8	4	5	2	1	3	9	7	6
9	2	1	8	7	6	3	5	4
6	7	3	5	9	4	1	8	2
5	1	2	9	6	7	4	3	8
4	8	9	1	3	5	6	2	7
3	6	7	4	2	8	5	9	1

8	4	2	6	5	7	9	1	3
3	5	9	1	2	4	7	8	6
6	7	1	9	3	8	4	5	2
4	6	3	7	8	2	5	9	1
9	8	5	4	1	3	2	6	7
2	1	7	5	9	6	3	4	8
7	3	6	8	4	5	1	2	9
5	9	8	2	7	1	6	3	4
1	2	4	3	6	9	8	7	5

### LES 5 ERREURS 04



### Feux

**LE BRÛLAGE DE DÉCHETS VERTS est interdit du 15 mars au 15 octobre.**

**LE BRÛLAGE DE DÉCHETS MÉNAGERS est interdit toute l'année.**

### CONSEIL MUNICIPAL

**Maire** Guillemette ALQUIER **1<sup>er</sup> adjoint** Christian LORDI **2<sup>e</sup> adjoint** Annie DEVOUGE-BOYER **3<sup>e</sup> adjoint** Gilles AULOY **4<sup>e</sup> adjoint** Alain TRÉGLOS **Conseillers** Christian CHOMIENNE Emanuelle LEBLANC François LEHALLEUR Gérard MOREAU Philippe PLÉ

### MENTIONS LÉGALES

Périodique communal trimestriel rédigé, édité et imprimé par la commune de Port-Mort (27-Eure) **Directeur de Publication** Guillemette ALQUIER **Directeur de Rédaction** Christian LORDI **Vice-président du Comité Consultatif Communication** Alain CLERFEUILLE **Membres du Comité Consultatif** Christian CHOMIENNE Bernard CIRET Jean-Paul CROIZÉ **Maquette** Alain CLERFEUILLE **Parution** Trimestrielle **Tirage** ~460 exemplaires **Dépôt légal** Mai 2013 **Internet** www.port-mort.com **Courriel** journal@port-mort.com

Difficile 18 min.

6	2		5	9			8
8			2	3		1	6
	7		3	2			
		3					7
		9					4
				9	8	4	
		6					2
1							6

### Info Bruits

**LES BRUITS MOMENTANÉS DE BRICOLAGE OU DE JARDINAGE sont encadrés par des heures où ils peuvent être effectués :**

**du LUNDI au VENDREDI**  
de 8 h 30 à 19 h 30  
**POUR LES PARTICULIERS,**  
coupure de 12 h à 14 h

**SAMEDI**  
de 9 h à 12 h  
et de 15 h à 19 h  
**DIMANCHES et JOURS FÉRIÉS**  
de 10 h à 12 h

## À VOTRE SERVICE

### ADMINISTRATIF

#### Mairie

Secrétaire : Josiane LORDI  
87, Grande rue 27940 PORT-MORT  
tél. : 02 32 52 61 46 • fax. : 02 32 51 77 23 16  
courriel : mairie@port-mort.com  
Internet : www.port-mort.com  
• Horaires d'ouverture :  
Lundi : 18h00 - 19h00 Mercredi : 10h00 - 12h00  
Jeudi : 16h00 - 20h00 Samedi : 09h00 - 12h00

#### Communauté de Communes des Andelys et de ses Environs (C.C.A.E.)

13, rue Lavoisier 27700 LES ANDELYS  
tél. : 02 32 71 25 20 • fax : 02 32 51 43 57  
courriel : contact@cc-andelys.fr  
Internet : www.cc-andelys.fr  
• Horaires d'ouverture :  
lundi - mardi - mercredi : 08h45 - 12h30 • 13h45 - 17h30  
jeudi : 08h45 - 12h30 • 13h45 - 18h30  
vendredi : 08h45 - 12h30 • 13h45 - 16h30

### ARTISANS

**Aménagements-rénovation-pose de Placo**  
Patrick MARÉCHAL J.P.L. Créations • 22, rue de Seine  
tél./fax. : 02 32 52 97 64 • mob. : 06 10 48 17 51

**NOUVEAU Élagage - Entretien parcs & jardins**  
Philippe CARON • 64, Grande rue  
mob. : 06 70 02 16 85

**Électricité générale-installation de chauffage-motorisation de portails**

Franck PLAQUET • 25, rue de la Mi-Voie  
tél. : 02 32 52 22 98 • fax. : 02 32 52 87 54  
mob. : 06 83 12 32 92  
courriel : franck.plaquet.elec@wanadoo.fr

**Multi-services bâtiment**

René MOUCHARD R.M. Rénovation Habitat  
30, rue de Pressagny  
tél. : 02 32 77 40 18 • mob. : 06 26 85 72 84  
courriel : mouchard.rene@laposte.net

**Peinture-Ravalement-Sols**

SARL G.M.C. (GAUDI) • 7, rue de Pressagny  
tél. : 02 32 52 89 56 • fax. : 02 32 21 00 53  
mob. : 06 10 89 17 67

**Plombier-Chauffagiste**

Bernard MERCIER • 34, Grande rue  
tél. : 02 32 52 63 30

**Restauration de meubles et objets anciens - Tapissier**

Christian LORDI L'Art Restauré  
11, rue de la Vieille Tour • tél. : 02 32 52 79 98  
courriel : contact@art-restaur.com  
Internet : www.art-restaur.com

**Tailleur de pierre**

Christophe CHAPEL • 23, rue de la Mi-Voie  
tél. : 02 32 52 88 85 • mob. : 06 43 15 67 36

**Terrassement**

Fabrice PITOUP T.P.V.S. • 3, rue de Seine  
tél. : 02 32 69 49 13 • mob. : 06 61 88 91 82

### NOUVEAU ASSISTANTES MATERNELLES

**Isabelle DUBOIS** • 101 bis, Grande rue  
Nb places tps complet PMI : 3  
Tranche d'âge temps complet PMI : 0 - 6 ans  
tél. : 02 32 52 18 46

**Malika FONTENEAU** • 19, rue des Loges  
Nb places tps complet PMI : 3  
Tranche d'âge temps complet PMI : 0 - 6 ans  
tél. : 02 32 52 42 69

**Nathalie GASSE** • 4, rue des Sablons  
Nb places tps complet PMI : 4  
Tranche d'âge temps complet PMI : 0 - 6 ans  
tél. : 02 32 52 25 94

**Nicole HOUSSAIS** • 37, rue de la Mi-voie  
Nb places tps complet PMI : 4  
Tranche d'âge temps complet PMI : 0 - 6 ans  
tél. : 02 32 53 88 29

**Anne QUÉNAULT** • 16, rue de Bourgout  
Nb places tps partiel PMI : 1  
Nb places tps complet PMI : 1  
Tranche d'âge temps partiel PMI : 3 - 12 ans  
Tranche d'âge temps complet PMI : 0 - 6 ans  
tél. : 02 32 53 35 65

## ASSISTANTES MATERNELLES - suite

**Valérie TIRON** • 52, Grande rue  
Nb places tps complet PMI : 4  
Tranche d'âge temps complet PMI : 0 - 6 ans  
tél. : 02 32 21 38 77

**Mélinda TOUMIRE** • 7 bis, rue des Loges  
Nb places tps partiel PMI : 1  
Nb places tps complet PMI : 1  
Tranche d'âge temps partiel PMI : 3 - 12 ans  
Tranche d'âge temps complet PMI : 0 - 6 ans  
mob. : 06 22 69 54 13

## ASSOCIATIONS

**NOUVEAU Amicale SOS Terre Neuve (A.S.T.N.)**  
Bruno BOURSIER  
tél. : 02 32 54 13 38 • mob. : 06 14 17 46 40  
courriel : contact@sosterrenueve.fr  
Internet : www.sosterrenueve.fr

**Association des Anciens Combattants et Sympathisants de Port-Mort (A.A.C.S.P.M.)**  
Michel MARTINOVITCH • tél. : 02 32 52 06 75  
courriel : michel.martinovitch@wanadoo.fr

**Association de Chasse**  
Jean-Louis MANSOIS • mob. : 06 70 20 26 64

**Association de Loisirs de Port-Mort (A.L.P.M.)**  
Frédéric LUCAS • mob. : 06 82 72 43 71  
courriel : contact@alpm.fr • Internet : www.alpm.fr

**Association de Sauvegarde du Site de Port-Mort (A.S.S.P.M.)**  
Alain VIGOUROUX • tél. : 06 17 38 33 86  
courriel : alain-vigouroux@wanadoo.fr

**Association de Yoga (Yogaïa)**  
Caroline RIBEIRO • tél. : 02 32 40 42 26

**Comité des Fêtes**  
Françoise LABIGNE  
tél. : 02 32 52 98 58 • mob. : 06 89 34 54 95  
courriel : labigne.francoise.fl@orange.fr

**Stand - École de tir (armes à feu et arbalète)**  
Jacques TOUZÉ • tél. : 02 32 21 92 85 (le soir)  
mob. : 06 12 43 27 55

## BIBLIOTHÈQUE

Carole et Gérard • 75, Grande Rue (École)  
Samedi : 10 h - 12 h • Mercredi : 17 h - 19 h

## COMMERCES

**Boucherie-Charcuterie-Épicerie**  
Sylvain & Samuelle REGNAULT • 83, Grande rue  
tél. : 02 32 52 60 50  
du Mardi au Samedi : 7h30-13h00 • 15h00-20h00  
Du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars : fermeture à 19h00  
Dimanche : 8h00-13h00  
Fermé le Lundi

**Boulangerie-Pâtisserie La Baguette Magique**  
Michaël & Caroline • 75 bis, Grande rue  
tél. : 02 32 52 38 40  
du Mardi au Vendredi : 7h15-13h30 • 15h30-20h00  
Samedi : 7h00-13h30 • 15h30-20h00  
Dimanche : 7h30-13h00  
Fermé le Lundi

**Café-Tabac-Presses-Loto-Relais Poste Café de la Mairie**  
Dominique BRUYANT • 104, Grande rue  
tél. : 02 32 53 04 48  
Lundi-Mercredi-Jeudi-Vendredi : 7h00-20h00  
Samedi : 8h00-20h00 - Dimanche : 8h00-13h00  
Fermé le Mardi • Dépôt de pain le Lundi

**NOUVEAU Poissonnier ambulant**  
**[Le JEUDI de 15h15 à 17h00]**  
Thomas QUILAN • Parking de l'école  
mob. : 06 62 92 35 98

## DÉCHÈTERIE

3 rue de l'étang - AUBEVOYE  
tél. : 02 32 53 26 35  
Horaires d'ouverture :  
**HIVER** du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars  
Lundi au Samedi  
08h30-11h45 • 14h00-16h45  
**ÉTÉ** du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre  
Lundi au Samedi  
08h30-11h45 • 14h00-17h45



## ÉQUITATION

**Haras - Élevage, dressage, compétition**  
Hervé GODIGNON *Haras SeaBird* • Ferme du Mesnil  
tél. : 02 32 52 21 10  
courriel : herve.godignon@libertysurf.fr  
Internet : www.godignon.com

## ENTREPRISES

**Agro-alimentaire**  
ALLAND & ROBERT S.A. • 125, Grande rue  
tél. : 02 32 77 51 77 • fax : 02 32 52 89 60  
courriel : allangum@allandetrobert.fr  
Internet : www.allandetrobert.fr

**Téléphonie & Internet**  
AKEO Télécom • 66, Grande rue  
tél. : 02 32 77 28 88 • fax : 02 32 77 29 55  
courriel : relation.client@akeo.fr  
Internet : www.akeo.fr

## MÉDICAL

**Infirmières D.E.**  
Sylvie GOULAY & Nicole SAUNIER  
tél. : 02 32 52 58 72  
Cabinet : 81, Grande rue  
• sur rendez-vous uniquement.

## RESTAURATION

**L'Auberge des Pêcheurs ( \*\* Michelin\* )**  
Olivier et Stéphanie BICOT  
122, Grande rue  
tél. : 02 32 52 60 43 + 02 32 52 28 27  
courriel : auberge-des-pecheurs@wanadoo.fr  
Fermé le Dimanche soir, Mardi soir et le Mercredi  
**Pizzaïolo ambulant [Le LUNDI à partir de 17h00]**  
**LA BOÎTE À PIZZA** • Parking de l'école  
mob. : 06 20 90 64 56

## SERVICES

**Apiculteurs • SOS Essaim d'abeilles**  
Marie & Stéphane THÉRIAU • 27, rue de la Roque  
tél. : 02 32 53 47 10

**Architecte**  
Gérard MAYEUR • 32, rue du Barrage  
tél. : 02 32 52 63 76

**Coiffeuse à domicile**  
Fanny HENOCH • *Mobicoff* - sur RDV  
mob. : 06 23 45 03 44

**Courses & Transports urgents (marchandises)**  
Thierry DERLON • 95, Grande rue  
tél./fax : 02 32 53 42 02 • mob. : 06 88 47 02 36  
courriel : thierry.derlon@orange.fr

**Documentaliste juridique**  
Eric COURDAVAULT • 134, Grande rue  
tél. : 02 32 77 47 31 • mob. : 06 60 70 07 15

**Écrivain public**  
Jacqueline BOURDIN • En mairie.  
tél. : 02 32 21 08 08 • Sur rendez-vous.

**Internet - Développement de sites**  
Alain CLERFEUILLE • 9, rue de Châteauneuf  
tél. : 02 32 77 47 30 • mob. : 06 73 84 48 28  
courriel : aclerfeuille@pixelografy.com  
Internet : www.pixelografy.com

**Paysagiste, multiservices**  
Benoist QUÉNAULT • 16, rue Bourgout  
tél. : 02 32 53 35 65 • mob. : 06 75 51 48 64  
courriel : ben.que@hotmail.fr

**Secrétariat à domicile**  
Évelyne DERLON *AssistaDom* • 95, Grande rue  
tél. : 02 32 53 42 02 • mob. : 06 83 00 50 24

**NOUVEAU Transport de chevaux - Location véhicules**  
*Horse Location* • 120, Grande rue  
mob. : 06 15 28 00 21 / 06 09 65 61 12  
Internet : www.horse-location.com

### Pour apparaître ICI, il vous faut :

- Exercer une activité professionnelle ou associative domiciliée sur la commune de Port-Mort.
- Présenter une preuve officielle de cette activité (Kbis, attestation de la Chambre des Métiers, de l'URSSAF, etc. selon votre situation) au secrétariat de mairie.

### Pour toutes modifications, contacter :

- Secrétariat de mairie : 02 32 52 61 46 - mairie@port-mort.com
- Alain Clerfeuille - 02 32 77 47 30 - journal@port-mort.com

## TOURISME

**Chambre d'hôtes**  
• Gérard & Jacqueline TILLET  
11, rue des Loges  
(pour ♪♪, agrément *cléVacances*)  
tél. : 02 32 52 71 15 • mob. : 06 13 54 48 91  
courriel : gerardtillet@aol.com

**Location touristique**  
• Françoise CHAMPAGNE  
3 rue de la Vieille Tour  
(pour ♪♪, piscine couverte)  
tél. : 02 32 53 73 51 • mob. : 06 89 04 18 11  
courriel : francoise.champagne@orange.fr  
Internet : www.location-paris-normandie.com

• Odette COLOMBINI  
6, rue des Ormetteaux  
(pour ♪♪♪♪, agrément *cléVacances*)  
tél. : 01 46 03 60 36 • mob. : 06 62 64 60 36

• Michel & Évelyne LUCET  
118, Grande Rue  
(pour ♪♪♪♪, agrément *Gîtes de France - n°880*)  
tél. : 02 77 02 02 52 • mob. : 06 16 61 01 13  
courriel : michel.lucet@sfr.fr

## URGENCES

**Gendarmerie** : 17 • Les Andelys : 02 32 54 03 17

**Pompiers** : 18

**Samu** : 15

**Samu social** : 115

**Appel d'urgence à partir d'un tél. mobile** : 112 (*Le 112 redirige sur les numéros 15, 17, 18, 115 et 119.*)

**Eau - Sogea (24h/24)** : 02 32 38 14 57

**EDF** : 0810 333 027

**SOS Médecin** : 02 32 33 32 32

**Hôpital de Vernon** : 02 32 71 66 00

**Enfance maltraitée** : 119

**Violences conjugales** : 3919

**Soutien écoute Alzheimer** : 0811 112 112

**Drogues Alcool Tabac Info Service** : 0800 23 13 13

**Vie Libre** Guérison et Promotion des victimes de l'alcoolisme : Philippe, permanence de Port-Mort : 06 88 46 42 72

## UTILES

**Agence France Télécom** : 1014

**Horloge parlante** : 3699

**Météorologie Nationale** : 0836 68 02 + N°. département

**SNCF (Horaires, informations, trains/lignes)** : 0836 676 869

**SYGOM (Syndicat de Gestion des Ordures Ménagères)**  
13, rue Lavoisier 27700 Les Andelys  
tél. : 02 32 54 47 64  
Internet : www.sygom.fr

**V.N.F. (Voies Navigables de France)**  
3, chemin du Halage 27600 Gaillon  
tél. : 02 32 53 91 83



A. Clerfeuille